

VOLUME

1 Comptes publics

2002 › 2003



États financiers consolidés du gouvernement du Québec

Année financière terminée le 31 mars 2003

COMPTES PUBLICS 2002-2003

VOLUME 1

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Année financière terminée le 31 mars 2003

Publiés conformément aux dispositions de l'article 86
de la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001)

Finances
Québec 

ISSN 0706-2869
ISBN 2-550-41716-X

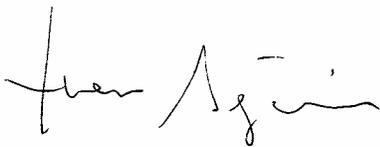
Dépôt légal – 1^{er} trimestre 2004
Bibliothèque nationale du Québec

À son Excellence le lieutenant-gouverneur du Québec
L'Honorable Lise Thibault
Hôtel du gouvernement
Québec

Excellence,

Le soussigné a l'honneur de vous présenter les Comptes publics du gouvernement du Québec de l'année financière terminée le 31 mars 2003.

Le ministre des Finances,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yves Séguin', written in a cursive style.

Yves Séguin

Québec, Mars 2004

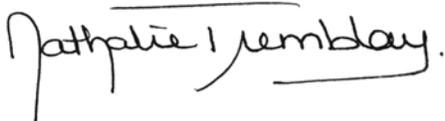
Au Ministre des Finances
Monsieur Yves Séguin
Hôtel du gouvernement
Québec

Monsieur le Ministre des Finances,

Conformément au mandat qui m'a été confié, j'ai l'honneur de vous présenter les Comptes publics du gouvernement du Québec de l'année financière terminée le 31 mars 2003, lesquels ont été préparés selon les dispositions de l'article 86 de la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001), en conformité avec les conventions comptables du gouvernement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre des Finances, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le contrôleur des Finances,

A handwritten signature in black ink that reads "Nathalie Tremblay." The signature is written in a cursive style with a horizontal line above the first name and another below the last name.

Nathalie Tremblay, CA

Québec, Mars 2004

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS..... IX

SOMMAIRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES

Sommaire des résultats de fonctionnement consolidésXIII
 Revenus consolidés.....XV
 Dépenses consolidées..... XVI
 Situation financière consolidéeXVIII
 Conciliation des revenus, des dépenses et du déficit annuel..... XIX
 Loi sur l'équilibre budgétaireXX
 Statistiques financières..... XXI

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Déclaration de responsabilité3
 Rapport du Vérificateur général.....4
 État consolidé des résultats de fonctionnement7
 État consolidé des déficits cumulés8
 État consolidé de la situation financière9
 État consolidé des besoins financiers et de financement10
 Notes complémentaires aux états financiers13

Annexes

1- Ministères et organismes du gouvernement dont les opérations financières ont été effectuées à partir du Fonds consolidé du revenu et incluses dans le périmètre comptable du gouvernement35
 2- Organismes et fonds spéciaux qui ont leur propre entité comptable et sont inclus dans le périmètre comptable du gouvernement.....38
 3- Entreprises incluses dans le périmètre comptable du gouvernement41
 4- Organismes et fonds exerçant des opérations fiduciaires exclues du périmètre comptable du gouvernement42
 5- Détail des revenus43
 6- Détail des dépenses44
 7- Placements temporaires.....45
 8- Débiteurs46

9- Participation dans les entreprises du gouvernement	47
10- Placements à long terme	53
11- Découvert bancaire	55
12- Crédoiteurs et frais à payer	56
13- Dettes	58
14- Dette nette	63
15- Immobilisations.....	64
16- Engagements et éventualités	65
17- Sommaire des opérations fiduciaires exercées par des organismes et fonds du gouvernement.....	71
18- Réserve.....	73

Avant-propos

Le ministère des Finances publie annuellement des documents concernant l'état des finances du gouvernement et les résultats de ses opérations financières.

En cours d'année, afin de rendre compte de l'évolution des opérations financières et d'en permettre la comparaison avec les prévisions présentées au *Budget 2002-2003* du 19 mars 2002, une *Synthèse des opérations financières* a été publiée à la fin des trimestres de juin et septembre 2002.

Les *Comptes publics 2002-2003* complètent les informations relatives aux résultats réels de l'année financière 2002-2003 dont les principales données ont été présentées dans la *Synthèse des opérations financières au 30 septembre 2003*.

Les Comptes publics de l'année financière terminée le 31 mars 2003 ont été préparés par le contrôleur des Finances pour le ministre des Finances selon les dispositions de l'article 86 de la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001), en conformité avec les conventions comptables déterminées par le Conseil du trésor. Ils sont publiés en deux volumes.

Volume 1 – États financiers consolidés du gouvernement du Québec

Le volume 1 présente des données sommaires sur les opérations financières consolidées ainsi que sur les états financiers consolidés du gouvernement du Québec de l'année financière terminée le 31 mars 2003 accompagnés du rapport du Vérificateur général.

Volume 2 – Revenus, crédits, dépenses et investissements du Fonds consolidé du revenu et informations financières sur les fonds spéciaux du gouvernement du Québec

Le volume 2 est publié en trois sections. Les deux premières sections rendent compte des opérations des entités dont les revenus appartiennent au Fonds consolidé du revenu ou au Fonds des services de santé ainsi que celles dont le fonctionnement est pourvu d'allocations du Parlement provenant de ces fonds. Ces entités sont les ministères, les organismes budgétaires, l'Assemblée nationale et les personnes qu'elle désigne ainsi que les autres portefeuilles. La troisième section présente des informations financières sommaires sur les fonds spéciaux.

SOMMAIRE

DES OPÉRATIONS

FINANCIÈRES CONSOLIDÉES

Sommaire des résultats de fonctionnement consolidés

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2003

(en millions de dollars)

	2003		2002 ⁽¹⁾
	Budget*	Résultats réels	Résultats réels
Revenus autonomes	43 065	43 141	41 011
Transferts du gouvernement du Canada	8 842	9 307	9 305
Total des revenus	51 907	52 448	50 316
Dépenses (excluant le service de la dette)	44 713	46 057	43 983
Service de la dette	7 194	7 085	7 261
Total des dépenses	51 907	53 142	51 244
DÉFICIT ANNUEL	--	(694)	(928)

* Sur la base des prévisions de revenus et de dépenses présentées au Budget 2002-2003 du 19 mars 2002.

En vertu de la Loi constituant une réserve budgétaire pour l'affectation d'excédents (L.R.Q., c. R-25.1), le gouvernement a institué une réserve pour financer certaines dépenses ou pour maintenir l'équilibre budgétaire.

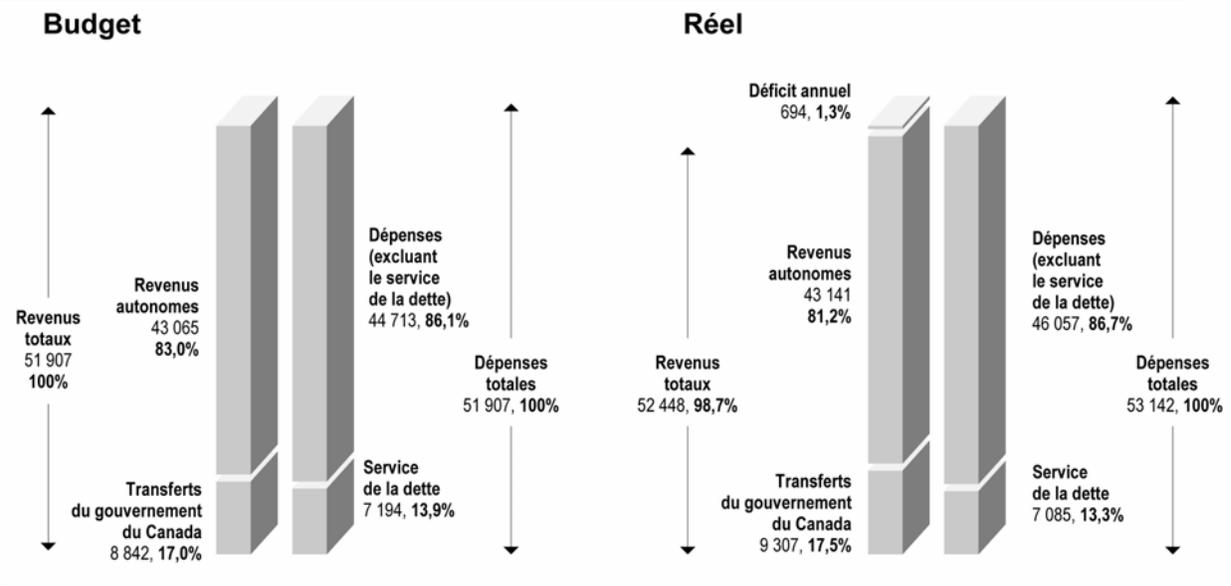
L'évolution de la réserve est présentée à l'annexe 18.

Déficit annuel	--	(694)	(928)
Transfert à la réserve	--	--	--
Utilisation de la réserve	--	--	950
Excédent du déficit annuel sur la réserve	--	(694)	22

(1) Certains chiffres de revenus et de dépenses de 2002 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2003.

Sommaire des résultats de fonctionnement consolidés (suite)
 ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2003
 (en millions de dollars)

2003



Les revenus de l'année financière 2002-2003 sont plus élevés de 541 millions de dollars que les prévisions présentées au *Budget 2002-2003* du 19 mars 2002. L'augmentation de 76 millions de dollars des revenus autonomes s'explique par des revenus supplémentaires aux taxes à la consommation et aux entreprises du gouvernement qui est compensée en majeure partie par des revenus moins élevés à l'impôt des sociétés et par une révision de la répartition des remises d'employeurs qui a pour effet d'attribuer davantage de revenus à la Régie des rentes du Québec, un organisme fiduciaire du gouvernement, et de réduire d'autant ceux du Fonds consolidé du revenu. Du côté des transferts fédéraux, la révision à la hausse de 465 millions de dollars s'explique principalement par une augmentation des revenus de transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux.

Les dépenses de l'année financière 2002-2003, excluant le service de la dette, sont plus élevées de 1 344 millions de dollars que les prévisions présentées au *Budget 2002-2003*. Cette hausse reflète l'impact des ressources additionnelles allouées principalement au secteur de la santé et des services sociaux ainsi qu'une diminution moins importante que prévue du nombre de ménages à l'assistance-emploi.

De plus, le service de la dette est à la baisse de 109 millions de dollars par rapport au niveau prévu au moment du budget. Cette variation est principalement due à la diminution des intérêts sur les régimes de retraite.

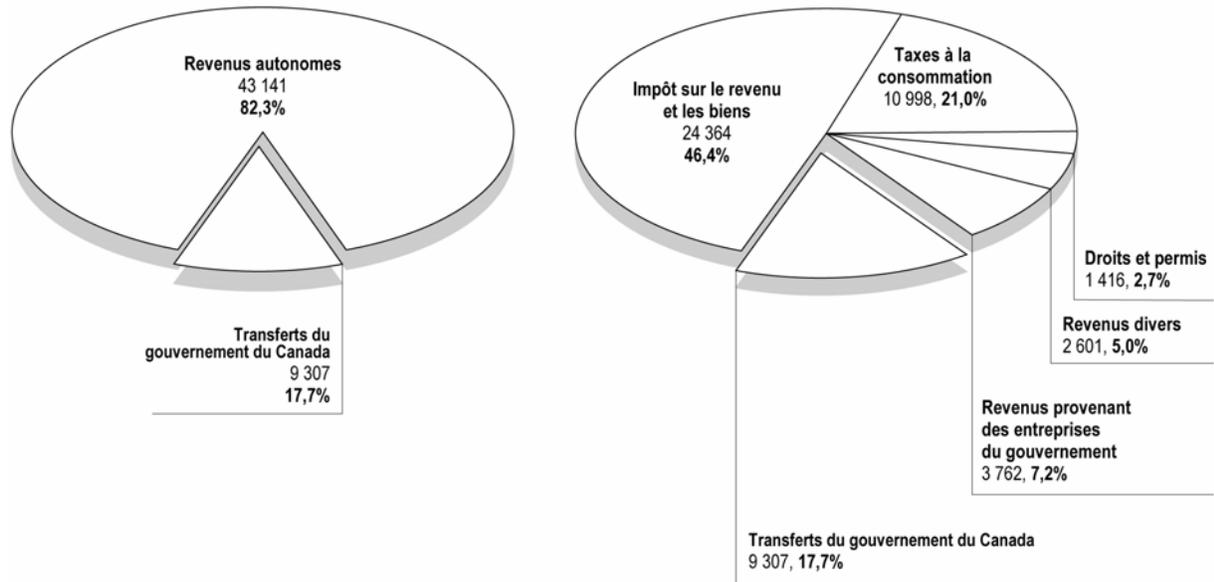
Revenus consolidés

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2003

(en millions de dollars)

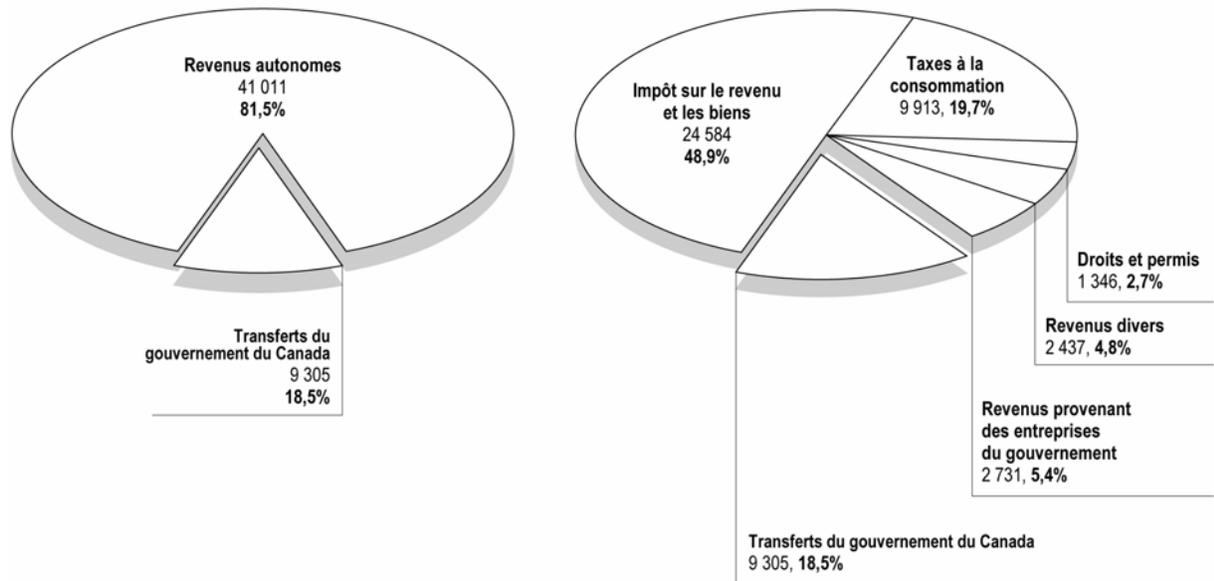
2003

Revenus totaux: 52 448



2002 ⁽¹⁾

Revenus totaux: 50 316



(1) Certains chiffres de 2002 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2003.

Dépenses consolidées

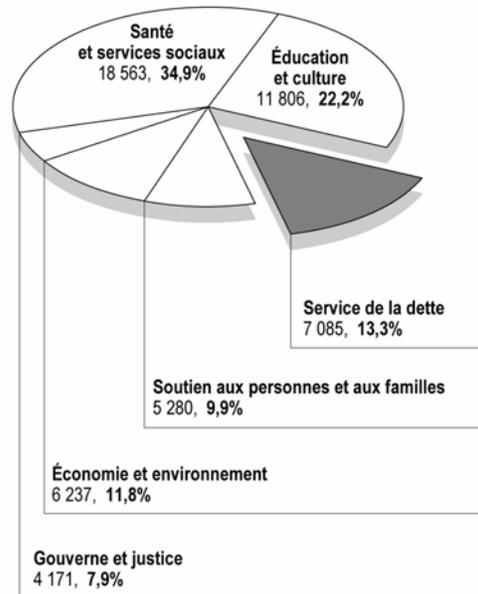
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2003

(en millions de dollars)

2003

Dépenses totales: 53 142

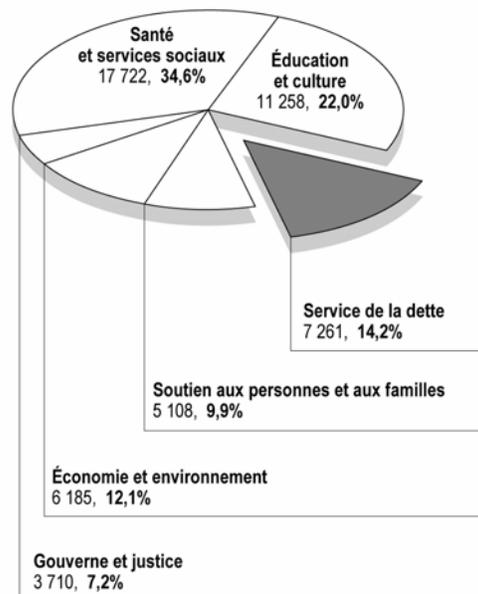
Par missions



2002 ⁽¹⁾

Dépenses totales: 51 244

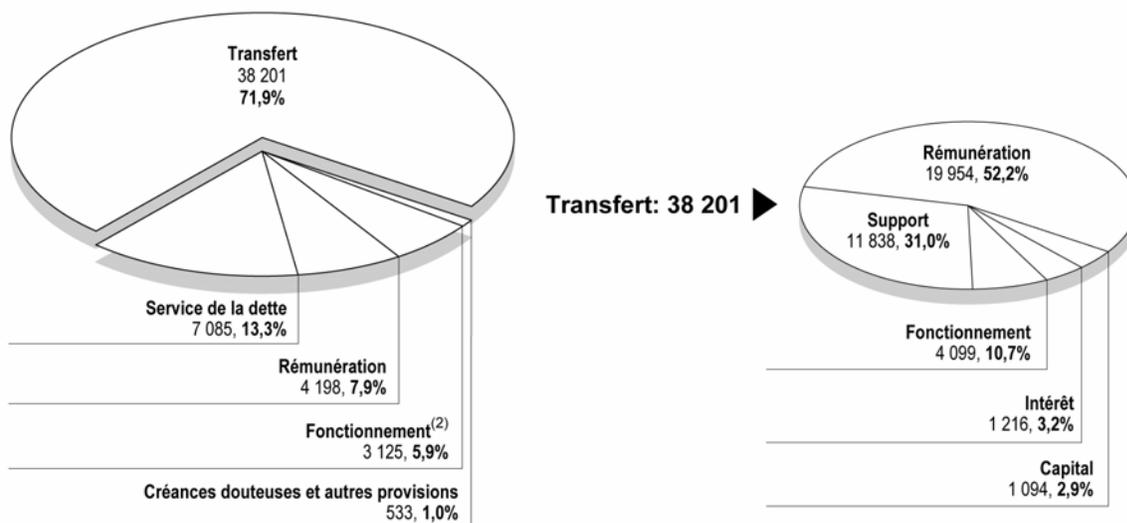
Par missions



(1) Certains chiffres de 2002 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2003.

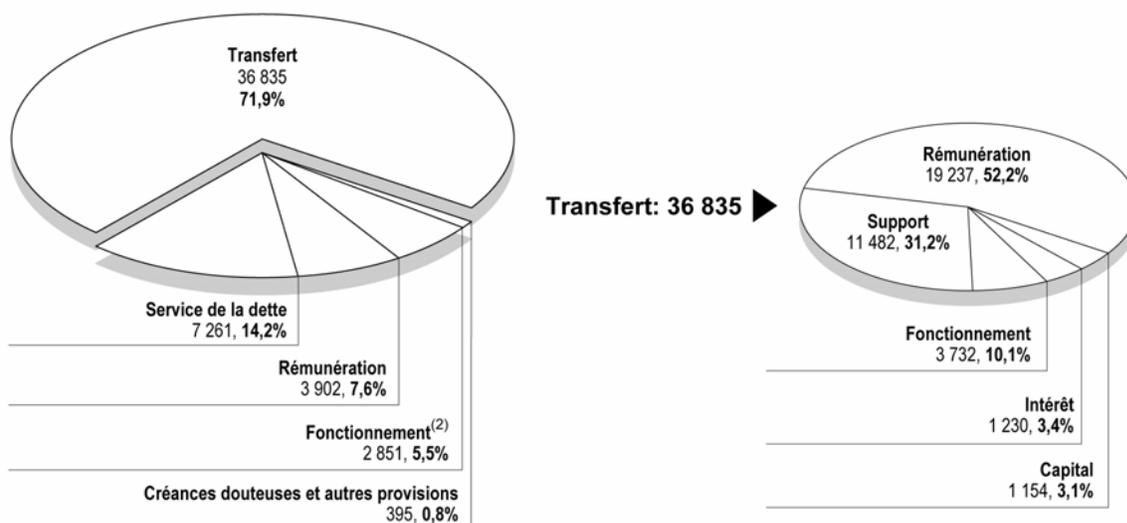
2003

Par supercatégories et catégories



2002 ⁽¹⁾

Par supercatégories et catégories



(1) Certains chiffres de 2002 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2003.

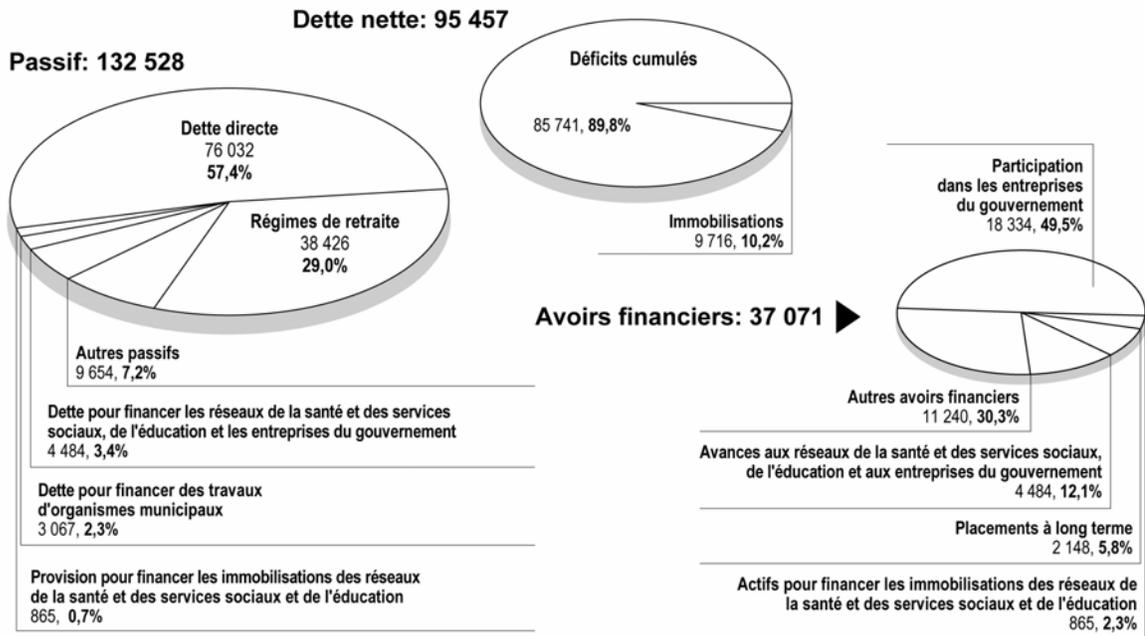
(2) Incluant 783 millions de dollars en 2002-2003 (622 millions de dollars en 2001-2002) pour l'amortissement des immobilisations.

Situation financière consolidée

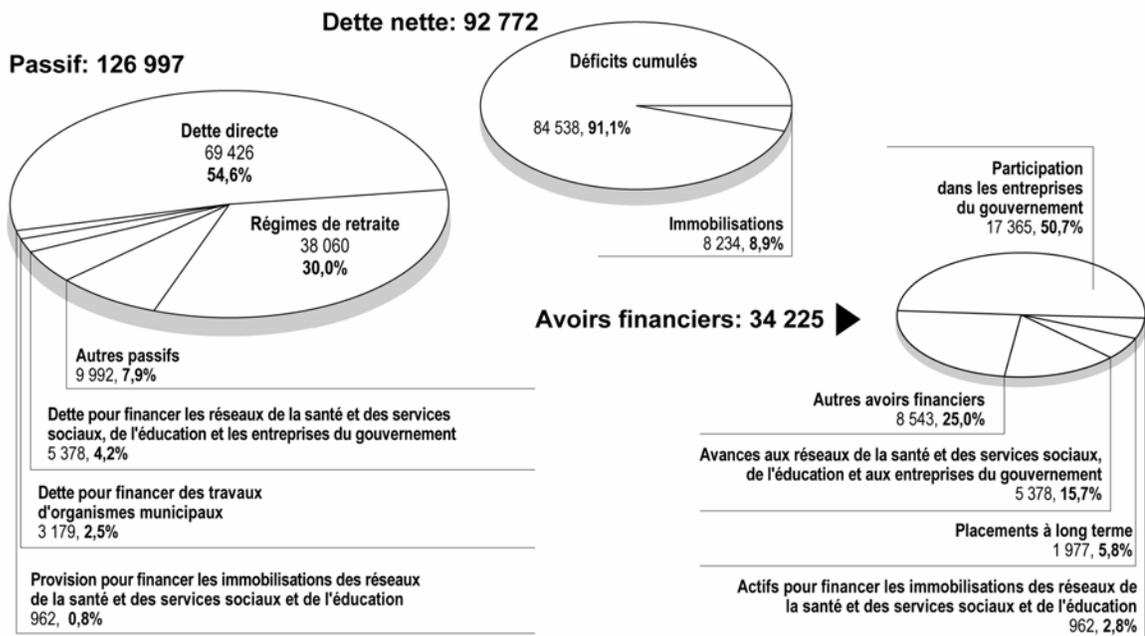
AU 31 MARS 2003

(en millions de dollars)

2003



2002 ⁽¹⁾



(1) Certains chiffres de 2002 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2003.

Conciliation des revenus, des dépenses et du déficit annuel

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2003

(en millions de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u> (reclassé)
REVENUS		
Fonds consolidé du revenu excluant les entreprises du gouvernement	46 152	45 209
Entreprises du gouvernement	3 762	2 731
Organismes et fonds spéciaux du gouvernement	<u>15 011</u>	<u>12 834</u>
	64 925	60 774
Élimination des opérations interentités	<u>(12 477)</u>	<u>(10 458)</u>
	<u>52 448</u>	<u>50 316</u>
DÉPENSES		
Fonds consolidé du revenu	50 975	49 190
Organismes et fonds spéciaux du gouvernement	<u>14 644</u>	<u>12 512</u>
	65 619	61 702
Élimination des opérations interentités	<u>(12 477)</u>	<u>(10 458)</u>
	<u>53 142</u>	<u>51 244</u>
DÉFICIT ANNUEL	<u><u>(694)</u></u>	<u><u>(928)</u></u>

En vertu de la Loi constituant une réserve budgétaire pour l'affectation d'excédents (L.R.Q., c. R-25.1), le gouvernement a institué une réserve pour financer certaines dépenses ou pour maintenir l'équilibre budgétaire.

L'évolution de la réserve est présentée à l'annexe 18.

Déficit annuel	(694)	(928)
Transfert à la réserve	--	--
Utilisation de la réserve	--	950
Excédent du déficit annuel sur la réserve	<u>(694)</u>	<u>22</u>

Loi sur l'équilibre budgétaire

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'équilibre budgétaire (L.R.Q., c. E-12.001), le ministre des Finances fait une reddition de comptes à l'Assemblée nationale sur l'excédent ou le dépassement réalisé au cours de l'année financière au regard des objectifs visés par la loi.

L'excédent cumulé selon la Loi sur l'équilibre budgétaire à la fin de l'année financière 2002-2003 se détaille de la façon suivante:

Excédent cumulé selon la Loi sur l'équilibre budgétaire

	2003		2002
	Budget	Résultats réels ⁽¹⁾	Résultats réels
	(en millions de dollars)		
Excédent cumulé, au début	1 871	1 871	1 849
Excédent (dépassement) déclaré de l'année	--	(694)	22
Excédent cumulé, à la fin	1 871	1 177	1 871

(1) Au cours de l'année financière 2002-2003, les modifications aux conventions comptables effectuées, telles que présentées à la note 2, n'ont eu aucun impact sur les résultats financiers de l'exercice.

Statistiques financières

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2003

(en millions de dollars)

Année financière	Revenus *	Dépenses *	(Déficit) ou surplus	Dettes nettes ⁽¹⁾	Immobilisations	Déficits cumulés
2002-2003	52 448	53 142	(694)	95 457 ⁽⁶⁾	9 716	85 741
2001-2002	50 316	51 244	(928)	92 772 ⁽⁵⁾	8 234	84 538
2000-2001	51 040	49 663	1 377	88 208 ⁽⁴⁾	7 166	81 042
1999-2000	47 410	47 403	7	89 162 ⁽³⁾	6 693	82 469
1998-1999	46 720	46 594	126	88 810 ⁽²⁾	6 233	82 577

* Certains chiffres ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2002-2003.

(M\$: millions de dollars)

- (1) La dette nette représente le passif moins les avoirs financiers présentés dans l'état de la situation financière.
- (2) La dette nette a été augmentée de 339 M\$, dont 217 M\$ pour la comptabilisation des immobilisations, 25 M\$ pour la comptabilisation des créiteurs et frais à payer et 97 M\$ pour la correction des autres comptes.
- (3) La dette nette a été augmentée de 359 M\$ pour la comptabilisation des immobilisations.
- (4) La dette nette a été augmentée de 423 M\$, soit 473 M\$ pour la comptabilisation des immobilisations et de 12 M\$ pour les congés de maladie et vacances ainsi qu'une baisse de 62 M\$ pour les placements dans les entreprises du gouvernement.
- (5) La dette nette a été augmentée de 1 386 M\$, dont 1 068 M\$ pour la comptabilisation des immobilisations, -88 M\$ pour la comptabilisation de la quote-part du gouvernement dans l'écart de conversion provenant des entreprises, 215 M\$ pour la correction de l'erreur de l'Agence des douanes et du revenu du Canada, 65 M\$ pour la modification de la convention comptable concernant certains revenus de recouvrements, ainsi que 126 M\$ pour l'inscription de la cotisation à titre d'employeur relativement aux obligations découlant des congés de maladie et vacances, pour le changement de statut d'une entreprise du gouvernement et les coûts reliés à des améliorations de locaux. De plus, des modifications comptables effectuées par des entreprises du gouvernement ont eu pour effet d'augmenter la dette nette de 2 250 M\$, dont 1 338 M\$ pour la comptabilisation de la conversion des devises étrangères et 912 M\$ pour l'introduction d'une provision pour fluctuation du taux de rendement réel.
- (6) La dette nette a été augmentée de 1 604 M\$, dont 1 482 M\$ pour la comptabilisation des immobilisations et 122 M\$ pour la comptabilisation de la quote-part du gouvernement dans l'écart de conversion provenant des entreprises. De plus, des modifications comptables effectuées par des entreprises du gouvernement ont eu pour effet d'augmenter la dette nette de 387 M\$, dont 363 M\$ touchant le mécanisme de plafonnement dans l'établissement des gains et pertes reportés sur l'hypothèse du taux de rendement réel.

ÉTATS FINANCIERS

CONSOLIDÉS

Déclaration de responsabilité

Le gouvernement est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers consolidés préparés par le contrôleur des Finances pour le ministre des Finances en conformité avec la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001, article 86). Ces états sont préparés selon les conventions comptables énumérées dans la note complémentaire 1.

Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière, le gouvernement maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne conçus pour fournir une certitude raisonnable que les opérations sont dûment autorisées par le Parlement, réalisées et comptabilisées adéquatement.

Le contrôleur des Finances est responsable de la comptabilité gouvernementale et obtient des ministères, organismes, entreprises et fonds du gouvernement toute l'information nécessaire pour satisfaire aux exigences de la comptabilité.

Le gouvernement soumet ses états financiers consolidés, pour certification, au Vérificateur général qui expose, dans son rapport à l'Assemblée nationale, la nature et l'étendue de sa vérification ainsi que l'expression de son opinion.

Les états financiers faisant partie des Comptes publics sont déposés annuellement à l'Assemblée nationale par le ministre des Finances.

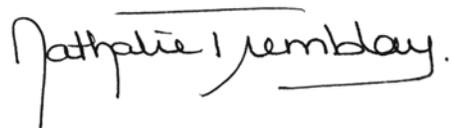
Au nom du gouvernement du Québec,

Le sous-ministre des Finances,



Gilles Godbout

Le contrôleur des Finances,



Nathalie Tremblay, CA

Québec, le 16 mars 2004

Rapport du Vérificateur général

À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié les états financiers consolidés suivants du gouvernement du Québec de l'année financière terminée le 31 mars 2003 :

- résultats de fonctionnement;
- déficits cumulés;
- situation financière;
- besoins financiers et de financement.

La responsabilité de la préparation de ces états financiers incombe au ministre des Finances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes faites par la direction des ministères et des entités incluses dans le périmètre comptable du gouvernement, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Engagements pour le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), le Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et le Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC)

Le passif inscrit au compte « Régimes de retraite » au 31 mars 2003 pour le service régulier du RREGOP, du RRPE, excluant celui de l'administration supérieure, et pour le RRAPSC s'élève à 24 063 millions de dollars (31 mars 2002 : 22 166 millions). Ces trois régimes sont à coûts partagés, c'est-à-dire que leur coût respectif, soit la cotisation annuelle qui en découle, est partagé dans des proportions préétablies entre l'employeur et les participants. Ce partage de la cotisation annuelle crée un engagement pour le gouvernement au regard du financement de ces régimes, engagement dont la valeur correspond à la caisse qu'il aurait constituée s'il avait versé ses cotisations sur les mêmes bases que celles retenues pour déterminer la caisse des participants. Dans le cas du RREGOP et du RRPE, la valeur marchande de cette caisse était estimée à 32 677 millions de dollars au 31 décembre 2002 (31 décembre 2001 : 36 282 millions). Quant au RRAPSC, pour lequel les cotisations des employés ont été versées dans le Fonds consolidé du revenu, la valeur comptable de la caisse qu'auraient

Rapport du Vérificateur général (suite)

constituée les employés et le gouvernement était estimée à 713 millions de dollars à cette date (31 décembre 2001 : 767 millions).

Dans la note 5 de ses états financiers, le gouvernement ne reconnaît pas clairement avoir contracté des engagements pour le financement de ces régimes. En effet, il n'y indique pas que les engagements auxquels il fait référence découlent du partage de la cotisation annuelle établi en fonction des dispositions législatives de ces régimes et des conventions collectives qu'il a négociées depuis leur instauration. Relativement à des engagements totaux de 33 390 millions de dollars (31 décembre 2001 : 37 049 millions), 24 063 millions de dollars (31 mars 2002 : 22 166 millions) sont déjà comptabilisés à titre de passif, au 31 mars 2003.

Bien que ces engagements n'aient pas d'effet sur le passif, la dette nette, les déficits cumulés et le déficit de l'année financière terminée le 31 mars 2003, il est nécessaire d'en faire une divulgation appropriée pour que le lecteur des états financiers soit en mesure d'évaluer l'état des finances du gouvernement.

Périmètre comptable

Le périmètre comptable du gouvernement, qui est décrit dans la note 1 de ses états financiers, n'inclut pas les entités du réseau de l'éducation et de celui de la santé et des services sociaux. Conformément aux normes de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, ces entités devraient être incluses dans son périmètre comptable puisqu'elles satisfont aux critères d'inclusion relatifs à ce périmètre.

Compte tenu du fait que le gouvernement n'a pas colligé l'information nécessaire, je n'ai pu déterminer les effets de la non-inclusion des entités du réseau de l'éducation et de celui de la santé et des services sociaux dans les états financiers. Toutefois, selon l'information dont je dispose, l'inclusion de ces entités dans les états financiers consolidés du gouvernement entraînerait des changements notables aux données financières qu'il y présente.

Provision pour pertes sur les interventions financières garanties

Investissement Québec établit la provision pour pertes sur ses interventions financières garanties par le gouvernement en fonction des risques de crédit et des interventions en cours. Le gouvernement inscrit une provision différente pour ces mêmes interventions en fonction de sa propre évaluation des risques de crédit et sur la base des interventions autorisées plutôt que de celles qui sont en cours. À mon avis, la provision établie par Investissement Québec est adéquate parce qu'elle est évaluée en fonction de la comptabilité d'exercice et d'une analyse rigoureuse des risques de crédit. Le

Rapport du Vérificateur général (suite)

gouvernement aurait donc dû porter à ses livres la provision calculée par Investissement Québec. Le fait de ne pas avoir inscrit une provision appropriée a eu pour conséquence de surévaluer le déficit de l'année financière terminée le 31 mars 2003 de 82,3 millions de dollars (31 mars 2002 : 50,1 millions), et de surévaluer la provision pour pertes sur les interventions financières garanties, la dette nette et les déficits cumulés de 260,7 millions de dollars respectivement à cette date (31 mars 2002 : 178,4 millions).

À mon avis, à l'exception de la divulgation inappropriée par le gouvernement de ses engagements quant au financement du RREGOP, du RRPE et du RRAPSC, des effets non déterminés de la non-inclusion des entités du réseau de l'éducation et de celui de la santé et des services sociaux, ainsi que des effets de la comptabilisation inappropriée de la provision pour pertes sur les interventions financières garanties, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du gouvernement du Québec au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de l'évolution de sa situation financière pour l'année financière terminée à cette date, selon les conventions comptables présentées à la note 1. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général*, je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Autre question d'importance
Données financières comparatives

Le gouvernement a traité de manière rétroactive la récupération des paiements de péréquation par le gouvernement du Canada pour l'année financière 2001-2002 relativement à l'erreur de l'Agence des douanes et du revenu du Canada. Il a porté à la dette nette du début de 2001-2002 la récupération de 215 millions de dollars attribuable à cette année financière alors qu'elle aurait dû être inscrite en diminution des revenus pour cette année financière. Ainsi, les revenus de transfert du gouvernement du Canada de 2001-2002 présentés pour comparaison dans son état consolidé des résultats de fonctionnement de 2002-2003 auraient dû être diminués de 215 millions de dollars. De plus, le déficit de 2001-2002 est demeuré à 928 millions de dollars alors qu'il aurait dû être porté à 1 143 millions.

La vérificatrice générale par intérim,



Doris Paradis, FCA
Québec, le 16 mars 2004

État consolidé des résultats de fonctionnement

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2003

(en millions de dollars)

Annexe	2003		2002
	Budget *	Résultats réels	Résultats réels (notes 2 et 11)
5 REVENUS (note 3)			
Impôt sur le revenu et les biens	25 703	24 364	24 584
Taxes à la consommation	10 435	10 998	9 913
Droits et permis	1 390	1 416	1 346
Revenus divers	2 322	2 601	2 437
9 Revenus provenant des entreprises du gouvernement	3 215	3 762	2 731
Revenus autonomes	43 065	43 141	41 011
Transferts du gouvernement du Canada	8 842	9 307	9 305
Total des revenus	51 907	52 448	50 316
6 DÉPENSES			
Santé et services sociaux	17 992	18 563	17 722
Éducation et culture	11 785	11 806	11 258
Économie et environnement	6 029	6 237	6 185
Soutien aux personnes et aux familles	5 060	5 280	5 108
Gouverne et justice	3 847	4 171	3 710
Sous-total	44 713	46 057	43 983
Service de la dette	7 194	7 085	7 261
Total des dépenses	51 907	53 142	51 244
DÉFICIT ANNUEL	--	(694)	(928)

* Sur la base des prévisions de revenus et de dépenses présentées au Budget 2002-2003 du 19 mars 2002.

En vertu de la Loi constituant une réserve budgétaire pour l'affectation d'excédents (L.R.Q., R-25.1), le gouvernement a institué une réserve pour financer certaines dépenses ou pour maintenir l'équilibre budgétaire.

L'évolution de la réserve est présentée à l'annexe 18.

Déficit annuel	--	(694)	(928)
Transfert à la réserve	--	--	--
Utilisation de la réserve	--	--	950
Excédent du déficit annuel sur la réserve	--	(694)	22

État consolidé des déficits cumulés
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2003
(en millions de dollars)

	2003		2002
	Budget *	Réel	Réel
DÉFICITS CUMULÉS AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLIS	(81 992)	(84 100)	(83 260)
Redressements (note 2)		(406)	(406)
Quote-part du gouvernement dans les redressements effectués par des entreprises du gouvernement, 1 ^{er} avril 2001 (annexe 9)		(32)	(32)
	<u>(81 992)</u>	<u>(84 538)</u>	<u>(83 698)</u>
Quote-part du gouvernement dans les redressements effectués par des entreprises du gouvernement, 1 ^{er} avril 2002 (annexe 9)		(387)	
Solde redressé	<u>(81 992)</u>	<u>(84 925)</u>	<u>(83 698)</u>
Quote-part du gouvernement dans l'écart de conversion provenant des entreprises du gouvernement	--	(122)	88
Déficit annuel	<u>--</u>	<u>(694)</u>	<u>(928)</u>
DÉFICITS CUMULÉS À LA FIN	<u><u>(81 992)</u></u>	<u><u>(85 741)</u></u>	<u><u>(84 538)</u></u>

* Sur la base des prévisions de revenus et de dépenses présentées au Budget 2002-2003 du 19 mars 2002.

État consolidé de la situation financière

AU 31 MARS 2003

(en millions de dollars)

Annexe	2003	2002
		(note 2)
AVOIRS FINANCIERS		
7 Placements temporaires	4 488	1 445
8 Débiteurs	6 262	7 003
9 Participation dans les entreprises du gouvernement	18 334	17 365
10 Placements à long terme	2 148	1 977
Frais reportés liés aux dettes	490	95
Avances aux réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et aux entreprises du gouvernement (note 7)	4 484	5 378
Actifs pour financer les immobilisations des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation (note 8)	865	962
TOTAL DES AVOIRS FINANCIERS	37 071	34 225
PASSIF		
11 Découvert bancaire	368	882
12 Crédoeurs et frais à payer	8 978	8 579
Revenus reportés	308	531
Régimes de retraite (note 5)	38 426	38 060
13 Dette directe (notes 6 et 7)	76 032	69 426
13 Dette pour financer les réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et les entreprises du gouvernement (notes 6 et 7)	4 484	5 378
13 Dette pour financer des travaux d'organismes municipaux (notes 6 et 7)	3 067	3 179
Provision pour financer les immobilisations des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation (note 8)	865	962
TOTAL DU PASSIF	132 528	126 997
14 DETTE NETTE	(95 457)	(92 772)
15 IMMOBILISATIONS (note 4)	9 716	8 234
DÉFICITS CUMULÉS	(85 741)	(84 538)
16 Engagements et éventualités (note 9)		
Événements postérieurs à la date de clôture (note 12)		
17 Opérations fiduciaires exercées par des organismes et fonds du gouvernement		
18 Réserve		

État consolidé des besoins financiers et de financement

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2003

(en millions de dollars)

	<u>2003</u>		<u>2002</u>	
			(note 11)	
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT				
Déficit annuel		(694)		(928)
Éléments n'affectant pas les liquidités:				
Créances douteuses et autres provisions	533		395	
Congés de maladie et vacances	55		75	
Amortissement des immobilisations	783		622	
Amortissement des frais reportés liés aux dettes	37		72	
Amortissement de la perte de change reportée	129		153	
Amortissement de l'escompte et de la prime	48	1 585	61	1 378
		<u>891</u>		<u>450</u>
Comptes à fin déterminée (annexe 12)				
Paiements et autres débits	(510)		(527)	
Rentrées et autres crédits	496	(14)	567	40
		<u>(484)</u>		<u>(345)</u>
Variation des avoirs financiers et du passif reliés au fonctionnement		<u>393</u>		<u>145</u>
Activités liées aux régimes de retraite				
Charge de retraite (note 5)	1 451		1 395	
Frais d'intérêts relatifs aux régimes de retraite (note 5)	3 389	4 840	3 322	4 717
	<u>(2 913)</u>		<u>(2 720)</u>	
Prestations et autres paiements	(2 913)		(2 720)	
Cotisations des salariés et des employeurs autonomes	80	(2 833)	92	(2 628)
		<u>2 007</u>		<u>2 089</u>
Liquidités provenant des activités de fonctionnement		<u>2 400</u>		<u>2 234</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Variation de la participation dans les entreprises du gouvernement				
Placements effectués	(340)		(648)	
Quote-part dans les résultats des entreprises inscrite aux revenus nets des dividendes déclarés	(1 138)	(1 478)	(371)	(1 019)
		<u>(1 478)</u>		<u>(1 667)</u>
Variation des placements à long terme				
Placements effectués	(545)		(426)	
Placements réalisés	310	(235)	213	(213)
		<u>(235)</u>		<u>(213)</u>
Immobilisations				
Acquisitions	(2 270)		(1 626)	
Dispositions	5	(2 265)	9	(1 617)
		<u>(2 260)</u>		<u>(1 617)</u>
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement		<u>(3 978)</u>		<u>(2 849)</u>
BESOINS FINANCIERS NETS		<u>(1 578)</u>		<u>(615)</u>

État consolidé des besoins financiers et de financement (suite)
 ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2003
 (en millions de dollars)

	<u>2003</u>		<u>2002</u> (note 11)	
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Variation des dettes				
Emprunts effectués	11 430		9 011	
Emprunts remboursés	<u>(5 121)</u>	6 309	<u>(5 492)</u>	3 519
Activités liées aux régimes de retraite				
Variation du Fonds d'amortissement des régimes de retraite				
Versements	(900)		(2 535)	
Réinvestissement des revenus de placements du fonds	(741)	<u>(1 641)</u>	(605)	<u>(3 140)</u>
Liquidités provenant des activités de financement		4 668		379
Variation des liquidités ⁽¹⁾		<u>(3 090)</u>		<u>236</u>
FINANCEMENT NET		<u>1 578</u>		<u>615</u>

(1) Les liquidités comprennent les espèces en banque (annexe 11) et les placements temporaires (annexe 7).

Notes complémentaires aux états financiers

1. Principales conventions comptables

Le gouvernement du Québec rend compte de ses opérations financières selon les conventions ci-après énumérées. Les renseignements compris dans ses états financiers consolidés sont fondés, lorsque requis, sur les meilleurs jugements et estimations.

Périmètre comptable

Le périmètre comptable du gouvernement englobe les ministères, les organismes, les entreprises et les fonds spéciaux qui doivent rendre compte de la gestion de leurs opérations et ressources financières soit à un ministre, soit directement à l'Assemblée nationale et qui appartiennent au gouvernement ou sont sous son contrôle. Ils sont énumérés en annexe aux états financiers.

Les opérations fiduciaires exercées par certains organismes et fonds sont exclues du périmètre comptable du gouvernement. Ces organismes et fonds sont énumérés en annexe aux états financiers.

Méthode de consolidation

Les comptes du Fonds consolidé du revenu et des autres entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement, à l'exception des entreprises du gouvernement, sont homogénéisés et combinés ligne par ligne selon les conventions comptables décrites ci-après, les opérations et les soldes interentités sont éliminés.

La participation dans les entreprises du gouvernement est comptabilisée selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. En conséquence, la participation dans ces entreprises est enregistrée au coût, lequel est, d'une part, ajusté annuellement de la quote-part du gouvernement dans les résultats de ces entreprises avec contrepartie aux revenus et, d'autre part, réduit de la part des dividendes versés ou déclarés par l'entreprise qui revient au gouvernement. Une entreprise du gouvernement possède toutes les caractéristiques suivantes:

- a) elle constitue une entité juridique distincte ayant le pouvoir de passer des contrats en son propre nom et d'ester en justice;
- b) elle est investie des pouvoirs financiers et administratifs nécessaires pour mener des activités commerciales;
- c) elle a pour principale activité la vente de biens ou la prestation de services à des particuliers ou à des organismes non compris dans le périmètre comptable du gouvernement;
- d) elle peut, dans le cours normal de ses affaires, poursuivre ses activités et faire face à ses dettes au moyen de revenus tirés de sources non comprises dans le périmètre comptable du gouvernement.

Revenus

Les revenus provenant des impôts sur le revenu et les biens, des taxes à la consommation, des droits, des permis, amendes et confiscations sont comptabilisés dans l'année financière au cours de laquelle ils sont reçus, déduction faite des remboursements et des autres montants déductibles en vertu de la législation pertinente. Les cotisations et les comptes émis avant la fin de l'année financière sont portés à ces revenus.

Les revenus découlant des transferts du gouvernement du Canada sont comptabilisés dans l'année financière au cours de laquelle ils sont reçus à ce titre. Cependant, les réclamations émises et les estimations de revenus provenant des transferts reliés à des programmes à frais partagés sans compensation fiscale sont comptabilisées dans l'année financière au cours de laquelle les dépenses s'y rattachant sont effectuées.

Les autres revenus sont comptabilisés suivant la méthode de la comptabilité d'exercice. À l'égard des intérêts créditeurs, la comptabilisation cesse lorsque le recouvrement du capital ou des intérêts n'est pas raisonnablement sûr.

Dépenses

Les transferts sont comptabilisés dans l'année financière au cours de laquelle surviennent les faits qui leur donnent lieu, dans la mesure où les transferts ont été autorisés et lorsque les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité.

Les dépenses comprennent le coût des biens et services acquis au cours de l'année financière à l'exception des immobilisations pour lesquelles un amortissement annuel est comptabilisé.

La dépense d'intérêts du service de la dette résultant d'opérations conclues en devises étrangères est convertie en dollar canadien aux cours en vigueur au moment des opérations.

Avoirs financiers

Les placements temporaires sont comptabilisés au coût. Les débiteurs, les prêts et les avances sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen de provisions pour moins-values.

La participation dans les entreprises du gouvernement est comptabilisée selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Les autres placements à long terme sont comptabilisés au coût et sont réduits de toute moins-value durable. Cette moins-value est imputée aux opérations de l'année financière où elle est constatée.

Passif

Créditeurs et frais à payer

Comptes à fin déterminée

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001) prévoit la création de comptes à fin déterminée dans lesquels peuvent être déposées les sommes reçues en fonction d'un contrat ou d'une entente qui en prévoit l'affectation à une fin spécifique. Ainsi, certains montants encaissables ou payables, reliés à des programmes à frais partagés sans compensation fiscale ou à diverses compensations de tiers, sont inscrits dans des comptes à fin déterminée.

Congés de maladie et vacances

Les obligations découlant des congés de maladie et vacances dus aux employés du gouvernement sont comptabilisées à titre de passif. La variation annuelle de ce compte est portée aux dépenses.

Provision pour pertes sur les interventions financières garanties

Les obligations découlant des emprunts et des autres interventions financières garantis sont comptabilisées au passif lorsqu'une perte est probable. La variation annuelle de cette provision est portée aux dépenses.

La provision représentant les pertes probables est évaluée en utilisant un taux basé sur l'expérience passée en matière de pertes sur chacun des programmes de garanties. Les garanties spéciales sont regroupées selon leur niveau de risque.

Régimes de retraite

Les régimes de retraite gouvernementaux sont des régimes à prestations déterminées. Dans le cadre de la préparation des états financiers du gouvernement, les obligations au titre des prestations constituées sont évaluées selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services, selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement concernant notamment l'inflation, l'intérêt et les salaires des employés. La méthode utilisée est toutefois redressée pour tenir compte de la façon dont les prestations sont gagnées par les salariés.

Charge totale relative aux régimes

Le coût annuel des prestations constituées de tous les régimes, y compris le coût des modifications aux régimes ainsi que les amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou pertes actuariels, sont portés aux dépenses avec contrepartie au compte « Régimes de retraite », soit le passif au titre des régimes. Les modifications des hypothèses actuarielles font partie des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou pertes actuariels.

Dans le cas du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), du Régime de retraite des enseignants (RRE), du Régime de retraite de certains enseignants (RRCE) et des transferts du RRE et du RRF au RREGOP et au RRPE, les redressements relatifs aux estimations découlant des gains et pertes actuariels sont amortis en ligne droite (méthode linéaire) sur une période correspondant à la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants à l'ensemble de ces régimes. Les redressements relatifs aux estimations découlant des gains et pertes actuariels des autres régimes de retraite sont toutefois amortis sur une période correspondant à la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants à chacun des régimes.

La charge totale relative aux régimes comprend également les frais d'intérêts sur les obligations au titre des prestations constituées avec contrepartie au passif du compte « Régimes de retraite ».

Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR)

En vertu de la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001, article 8), le ministre des Finances peut placer à long terme, par dépôt à la Caisse de dépôt et placement du Québec, toute partie du Fonds consolidé du revenu jusqu'à concurrence des sommes qui sont comptabilisées au passif au titre des régimes de retraite, pour former un fonds d'amortissement en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations de ces régimes de retraite. Les actifs du FARR sont comptabilisés à une valeur basée sur la valeur marchande. Les revenus annuels de placement du FARR sont calculés en appliquant le taux d'intérêt nominal de l'évaluation actuarielle la plus récente au solde du FARR à la fin de l'année financière précédente.

Lors des évaluations actuarielles triennales, les écarts attribuables aux différences de revenus entre ceux comptabilisés depuis les dernières évaluations actuarielles et les revenus de placement évalués à la valeur marchande à la fin de l'année financière sont amortis linéairement sur une période correspondant à la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants, soit la période applicable aux redressements relatifs aux estimations découlant des gains et pertes actuariels.

Les revenus de placement du FARR ainsi que l'amortissement des écarts constatés lors des évaluations actuarielles sont soustraits dans le calcul des frais d'intérêts sur les obligations au titre des prestations constituées.

Dettes

Les emprunts sont comptabilisés au montant encaissé au moment de l'émission, ajusté de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance. Cet amortissement est calculé selon le taux effectif de chaque emprunt.

Les frais d'émission liés aux emprunts sont reportés et amortis sur la durée de chaque emprunt selon la méthode linéaire. Le solde non amorti est inclus aux frais reportés liés aux dettes.

Les emprunts en monnaies étrangères sont convertis en dollar canadien selon les taux de change en vigueur au 31 mars.

Les gains ou les pertes de change résultant de la conversion des emprunts sont reportés et amortis sur la durée de vie restante de chaque emprunt selon la méthode linéaire.

Instruments financiers dérivés

Le gouvernement utilise des instruments financiers dérivés dans la gestion des risques de change et de taux d'intérêt relatifs aux dettes. Ces instruments financiers sont inscrits au coût.

Les instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de change associé au remboursement des intérêts et du principal des emprunts et à la gestion de la trésorerie qui en découle, comme les contrats d'échange de devises et les contrats de change à terme, sont convertis en dollar canadien selon les taux de change en vigueur au 31 mars. Les composantes de ces instruments, soit les actifs et les passifs financiers, font l'objet d'une compensation entre elles et sont présentées dans les postes « Dettes ».

Les échanges d'intérêts qui découlent des contrats d'échange de taux d'intérêt utilisés pour modifier à long terme l'exposition au risque de taux d'intérêt sont rapprochés de la dépense d'intérêts des emprunts auxquels ils se rattachent.

Les gains ou pertes sur les instruments financiers dérivés sont reportés et amortis sur la durée de chaque contrat. Cependant, les gains ou pertes de change sur des contrats à court terme visant à modifier le risque de change associé aux emprunts à long terme sont amortis sur la durée restante du portefeuille d'emprunts dans la devise concernée, selon la méthode linéaire.

Fonds d'amortissement des dettes

Les titres détenus par le Fonds d'amortissement sont comptabilisés au montant payé au moment de l'achat, ajusté de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à recevoir à l'échéance. Cet amortissement est calculé selon le taux effectif de chaque titre.

Au moment de la disposition, l'écart entre la valeur comptable et le montant encaissé est imputé aux résultats.

Immobilisations

Les immobilisations sont des avoirs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'année financière et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Elles comprennent les terrains, les bâtiments, les aménagements tels ceux des parcs et des bases de plein air, les réseaux complexes tels les barrages, les canaux, les routes et les ponts, le matériel et l'équipement incluant les véhicules et les meubles, et le développement informatique.

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, selon une méthode logique et systématique, sur une période correspondant à leur durée de vie utile; elles sont une composante de la dette nette. Le coût comprend les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, d'amélioration ou de développement.

Le coût des immobilisations détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition est égal à la valeur actualisée des paiements exigibles. Les œuvres d'art et les trésors historiques ne sont pas comptabilisés à titre d'immobilisations mais sont indiqués en note aux états financiers et leur coût est imputé aux dépenses de l'année financière au cours de laquelle ils sont acquis.

Les immobilisations acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition avec en contrepartie au passif des revenus reportés qui sont intégrés graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées. Cependant, les terrains sont inscrits à leur valeur symbolique.

Les sommes reçues d'organismes non compris dans le périmètre comptable du gouvernement pour l'achat d'immobilisations sont comptabilisées au passif à titre de revenus reportés qui sont intégrés graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées. Toutefois, les contributions reçues pour l'achat de terrains sont déduites du coût de ces derniers.

2. Redressements

Le gouvernement a apporté les redressements suivants:

Comme certains revenus de recouvrements étaient difficilement estimables avant que les fonds ne soient reçus, le gouvernement a dû modifier la modalité d'application de la comptabilité d'exercice en utilisant la base d'encaissement pour inscrire ces revenus, conformément aux règles de l'Institut canadien des comptables agréés.

L'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) a versé, de 1972 à 1999, plus de 3,4 milliards de dollars en trop principalement à quatre provinces (Ontario, Manitoba, Colombie-Britannique et Alberta) au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers. Dans le cadre de la correction de cette erreur, le gouvernement fédéral a annoncé une modification de la formule de péréquation qui augmente la capacité fiscale relative du Québec et ainsi, diminue ses droits de péréquation. L'impact négatif de la solution fédérale à l'erreur de l'ADRC sur les droits de péréquation du Québec a obligé le gouvernement à corriger ses résultats financiers des années antérieures pour un montant de 215 millions de dollars.

Les cotisations à titre d'employeur, relativement aux obligations découlant des congés de maladie et de vacances dus aux employés, évaluées à 177 millions de dollars, sont comptabilisées à titre de passif au compte «Congés de maladie et vacances» alors qu'auparavant elles étaient comptabilisées au moment où les employés utilisaient leurs congés.

Certains coûts reliés à des améliorations de locaux sont maintenant capitalisés et amortis à la catégorie «Bâtiments» alors qu'auparavant ils étaient imputés aux opérations.

Le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) n'a pas atteint l'autonomie financière visée au départ par le gouvernement. Le CRIQ a donc été consolidé ligne par ligne alors qu'auparavant il était considéré comme une entreprise du gouvernement et ses opérations étaient comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

L'ensemble de ces redressements appliqués rétroactivement a eu pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants:

	2003	2002
	(en millions de dollars)	
Revenus	12	16
Dépenses	12	16
Participation dans les entreprises du gouvernement	(24)	(24)
Placements à long terme	10	10
Débiteurs	(61)	(61)
Découvert bancaire	12	7
Créditeurs et frais à payer	392	397
Immobilisations	73	73
Déficits cumulés	406	406

3. Revenus

Selon la législation pertinente, les revenus sont inscrits après déduction des montants suivants:

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
	(en millions de dollars)	
		(note 11)
Impôt sur le revenu des particuliers		
Crédits d'impôt remboursables:		
Taxe de vente	456	693
Frais de garde	200	211
Autres	113	96
Remboursements d'impôts fonciers	230	243
Allocations d'aide aux familles	3	(2)
	<u>1 002</u>	<u>1 241</u>
Impôt des sociétés		
Crédits d'impôt remboursables:		
Recherche scientifique et développement expérimental	547	349
Productions cinématographiques	110	97
Crédits d'impôt relatif à la déclaration des pourboires	49	40
Autres	398	231
	<u>1 104</u>	<u>717</u>
Droits et permis		
Traitements sylvicoles et autres activités d'aménagement forestier	230	198
Contrôle routier	48	48
Crédits de droits miniers remboursables pour pertes afférentes à des frais d'exploration et d'immobilisations et autres	5	3
	<u>283</u>	<u>249</u>
	<u>2 389</u>	<u>2 207</u>

4. Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût et présentées à la dette nette. Elles sont amorties selon les méthodes suivantes en fonction de leur durée de vie utile:

Catégorie	Méthode d'amortissement	Durée
Bâtiments	Linéaire et intérêts composés	10 à 50 ans
Aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Réseaux complexes	Linéaire	10 à 40 ans
Matériel et équipement	Linéaire	3 à 20 ans
Développement informatique	Linéaire	5 à 10 ans

Les œuvres d'art et les trésors historiques sont constitués principalement de peintures, de sculptures, de dessins, d'estampes, de photographies, d'installations, de films et de vidéos et leur coût est imputé aux dépenses de l'année financière au cours de laquelle ils sont acquis.

5. Régimes de retraite

Le gouvernement du Québec contribue à plusieurs régimes de retraite pour l'ensemble de ses employés. Les participants à ces régimes sont les employés des secteurs public et parapublic, les membres de l'Assemblée nationale et les juges de la Cour du Québec.

Régimes de retraite

	Nombre estimé de participants au 31 décembre 2002	Nombre de prestataires au 31 décembre 2002
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)	465 000	110 436
Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE)	24 200	12 591
Régime de retraite des enseignants et Régime de retraite de certains enseignants (RRE et RRCE)	5 925 *	46 182 *
Régime de retraite des fonctionnaires (RRF)	2 900 *	24 798 *
Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ)	5 000	3 677
Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC)	2 900	969
Régime de retraite des juges de la Cour du Québec (RRJCQ)	260	295
Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec (RREFQ)	275	71
Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale (RRMAN)	122	264
	<u>506 582</u>	<u>199 283</u>

* Depuis le 1^{er} juillet 1973, ces régimes n'acceptent plus de nouveaux participants.

Ces régimes sont à « prestations déterminées » ce qui signifie qu'ils garantissent un revenu déterminé aux participants au moment de la retraite, calculé en fonction du revenu moyen des meilleures années, généralement cinq, et du nombre d'années de service des participants. Les prestations sont généralement indexées au coût de la vie pour la partie acquise avant le 1^{er} juillet 1982 et après cette date, elles sont partiellement indexées.

Il y a deux catégories de régimes de retraite: — les régimes de retraite à coûts partagés;
— les régimes de retraite à solde du coût.

Régimes de retraite à coûts partagés

Dans le cas du RREGOP et du RRPE, le gouvernement assume 50 % des coûts pour les années de service à partir du 1^{er} juillet 1982, et 58,33 % (7/12), pour les années de service avant le 1^{er} juillet 1982. Les cotisations des participants et les contributions des employeurs autonomes sont versées à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Dans le cas du RRAPSC, le gouvernement assume 46 % des coûts et les employés une proportion de 54 %. Les cotisations des employés sont versées au Fonds consolidé du revenu.

Régimes de retraite à solde du coût

Les régimes de retraite à solde du coût sont des régimes pour lesquels les employeurs assument la différence entre le coût du régime et les cotisations versées par les participants. C'est le cas de tous les régimes du gouvernement autres que le RREGOP, le RRPE et le RRAPSC.

Les cotisations des participants et des employeurs autonomes de tous ces régimes sont versées au Fonds consolidé du revenu. Le gouvernement assume la différence entre le coût du régime et les cotisations versées par les participants et les employeurs autonomes.

Valeur des obligations actuarielles au titre des prestations constituées pour l'ensemble des régimes de retraite

La valeur des obligations actuarielles au titre des prestations constituées pour l'ensemble des régimes de retraite pour le service rendu à une date donnée est évaluée, par les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA), en utilisant la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services en prenant en considération, entre autres, les hypothèses à long terme de nature économique les plus probables.

Hypothèses économiques à long terme :

- Rendement, net d'inflation	4,85 %
- Taux d'inflation	3,00 %
- Progression des salaires, nette d'inflation	1,10 %

Passif du gouvernement au titre des régimes de retraite

La comptabilisation du passif du gouvernement au titre des régimes de retraite est effectuée conformément aux recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés à l'égard des régimes de retraite du secteur public.

Le passif inscrit des régimes de retraite est établi sur la base de la valeur des obligations actuarielles au titre des prestations constituées pour l'ensemble des régimes de retraite, en tenant compte de certains redressements relatifs aux gains et pertes actuariels constatés lors des évaluations actuarielles triennales. Ces gains et pertes sont amortis selon la convention comptable établie à cet égard. Le passif du gouvernement au titre des régimes de retraite comprend également des frais d'intérêts calculés sur la base de la valeur des obligations actuarielles au titre des prestations constituées à une date donnée pour l'ensemble des régimes de retraite.

Le passif inscrit au titre des régimes de retraite du gouvernement est estimé à 50 266 millions de dollars au 31 mars 2003 pour l'ensemble des régimes, dont 27 331 millions de dollars pour le RREGOP et le RRPE comme le montre le tableau ci-dessous pour les principaux régimes.

Passif au titre des régimes de retraite

	Obligations actuarielles au titre des prestations constituées	Redressements	Passif au titre des régimes de retraite au 31 mars 2003	Passif au titre des régimes de retraite au 31 mars 2002
	(en millions de dollars)			
RREGOP				
- service régulier	21 346	(1 093)	20 253	18 609
- service transféré	2 487	(219)	2 268	2 259
RRPE				
- service régulier	4 013	(284)	3 729	3 396
- service transféré	1 179	(98)	1 081	1 043
RRE et RRCE	15 246	(944)	14 302	14 364
RRF	5 271	(254)	5 017	5 067
Autres	3 617	(1)	3 616	3 521
	53 159	(2 893)	50 266	48 259
Fonds d'amortissement ⁽¹⁾	(9 240) ⁽²⁾	(2 600)	(11 840)	(10 199)
	43 919	(5 493)	38 426	38 060

(1) Au cours de l'année financière 2002-2003, le ministre des Finances a investi 900 millions de dollars (2 535 millions de dollars en 2001-2002) au Fonds d'amortissement des régimes de retraite. Au 31 mars 2003, un revenu de placement de 741 millions de dollars (605 millions de dollars en 2002) a été réinvesti au Fonds d'amortissement, lequel montant a été pris en compte dans le calcul des frais d'intérêts à l'égard des régimes de retraite.

(2) Ce montant correspond à la juste valeur des placements à la Caisse de dépôt et placement du Québec au 31 mars 2003.

Évaluations actuarielles et estimations subséquentes

Les estimations les plus récentes produites et émises en 2003 ont été établies à partir des évaluations actuarielles au 31 décembre 2001 pour le RRMAN et le RRAPSC; au 31 décembre 2000 pour le RRCE, le RRJCQ, le RRMSQ, le RREFQ, le RRPE (RRAS) et le service transféré du RRE et du RRF au RREGOP et au RRPE; au 31 décembre 1999 pour le RRF, le RRE, le RREGOP et le RRPE autre que le service transféré du RRE et du RRF au RREGOP et au RRPE et le RRPE (RRAS).

Charge totale relative aux régimes

	2003	2002
	(en millions de dollars)	
Charge de retraite		
Coût des prestations constituées excluant les frais d'intérêt	1 303	1 253
Cotisations des salariés	(76)	(88)
Cotisations des employeurs autonomes	(4)	(4)
	<u>1 223</u>	<u>1 161</u>
Coûts des modifications	3 ⁽¹⁾	28
Amortissement des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou des pertes actuariels	225	206
	<u>1 451</u>	<u>1 395</u>
Frais d'intérêts relatifs aux régimes de retraite	2 648 ⁽²⁾	2 717 ⁽²⁾
Total	<u><u>4 099</u></u>	<u><u>4 112</u></u>

(1) En vertu de la Loi modifiant les régimes de retraite des secteurs public et parapublic (2002, chapitre 30) sanctionnée le 14 juin 2002, des modifications ont été apportées au RRAPSC et ont un impact de 3 millions de dollars au 31 mars 2003.

(2) Après déduction des revenus de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite de 741 millions de dollars en 2002-2003 (605 millions de dollars en 2001-2002).

Financement des régimes de retraite

Évaluations actuarielles à des fins de financement pour le service régulier des régimes de retraite à « coûts partagés » (RREGOP, RRPE et RRAPSC)

Conformément à la loi, les actuaires de la CARRA effectuent tous les trois ans une évaluation actuarielle à des fins de financement pour chacun des régimes, c'est-à-dire pour déterminer les taux de cotisation des régimes. Pour les fins de ces évaluations, les actuaires tiennent compte des dispositions législatives et des conventions collectives en utilisant la méthode d'évaluation convenue entre les parties de même que des hypothèses économiques plus conservatrices que celles utilisées pour les évaluations aux fins de la comptabilisation.

Selon ces évaluations, l'engagement du gouvernement aux fins de financement est calculé comme étant la caisse qu'il aurait constituée s'il avait eu à verser, depuis 1973, ses cotisations sur les mêmes bases que celles retenues pour déterminer le taux de cotisation des participants. Cette caisse, dans le cas du

RREGOP et du RRPE, était estimée, au 31 décembre 2002, à 32 677 millions de dollars à la juste valeur et 39 800 millions de dollars au coût (36 282 millions de dollars à la juste valeur au 31 décembre 2001 et 41 147 millions de dollars au coût). Dans le cas du RRAPSC, pour lequel les cotisations des employés ont été versées au Fonds consolidé du revenu, la valeur de la caisse qu'auraient constituée les employés et le gouvernement était de 713 millions de dollars au coût au 31 décembre 2002 (767 millions de dollars au 31 décembre 2001).

L'écart entre ces caisses et le passif inscrit au titre de ces trois régimes représente une somme non exigible qui n'a pas à être comptabilisée au passif du gouvernement. Cet écart découle d'hypothèses économiques et de méthodologies différentes.

6. Gestion du risque et instruments financiers dérivés

Dans le but de satisfaire les besoins financiers découlant de ses opérations de remboursement des emprunts venant à échéance et de maintenir ses liquidités au niveau désiré, le gouvernement s'est doté d'un programme annuel de financement et de gestion de la dette axé sur les marchés financiers canadiens et internationaux.

La participation à ces marchés implique différents types de risque. Le gouvernement élabore donc des stratégies de gestion du risque par l'utilisation des divers instruments financiers dérivés à sa disposition.

Risque de change

Le risque de change est le risque que les flux monétaires nécessaires au remboursement des intérêts et du capital des emprunts en devises étrangères varient selon les fluctuations des marchés. Afin de gérer ce risque, le gouvernement utilise des instruments financiers dérivés tels les contrats d'échange de devises ainsi que les contrats de change à terme. Ces contrats ont pour objectif d'échanger des flux monétaires d'une devise contre une autre. Ces contrats viennent à échéance à différentes dates jusqu'en 2013.

La structure de la dette au 31 mars 2003, après prise en compte des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de change, est de 83 % en dollar canadien, 4 % en dollar américain, 10 % en yen et 3 % en franc suisse (au 31 mars 2002: 81 % en dollar canadien, 7 % en dollar américain et 12 % en yen).

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que le service de la dette varie de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt. Afin de réduire son exposition au risque de taux d'intérêt, le gouvernement a recours à des contrats d'échange de taux d'intérêt ou à des produits dérivés à court terme. Les contrats d'échange de taux d'intérêt permettent d'échanger le paiement d'intérêts à taux fixe contre des paiements calculés à taux variables ou vice versa, sur une valeur nominale de référence.

La structure de la dette au 31 mars 2003, après prise en compte des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt, est de 71 % à taux fixe et de 29 % à taux variable (au 31 mars 2002: 71,5 % à taux fixe et 28,5 % à taux variable).

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un contrepartiste fasse défaut à ses obligations contractuelles; un tel événement pouvant entraîner des pertes financières pour le gouvernement. Dans le but de se prémunir contre un tel risque dans le cadre de transactions d'instruments financiers dérivés, le gouvernement s'est doté d'une politique de gestion du risque de crédit qui limite les pertes potentielles par contrepartistes.

Une limite de crédit est fixée pour chaque contrepartiste en fonction principalement de sa cote de crédit. Lors d'un dépassement de cette limite, un processus est mis en place afin que les montants dus par le contrepartiste se retrouvent à l'intérieur des limites fixées.

Le gouvernement transige avec des grandes institutions financières qui possèdent une cote de crédit équivalente ou supérieure à la sienne. Au 31 mars 2003, plus de 95 % du portefeuille d'instruments financiers dérivés était associé à des contrepartistes ayant une cote « double A » ou supérieure. Tous les contrepartistes du gouvernement avaient au moins une cote « A » avec une agence de cotation reconnue.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que le gouvernement ne puisse rencontrer, à court terme, ses engagements financiers. Afin de contrer ce risque, le gouvernement dispose, auprès de différentes institutions bancaires canadiennes, de marges de crédit totalisant 1 165 millions de dollars canadiens.

De plus, le gouvernement dispose, auprès d'un syndicat bancaire canadien et international, de conventions de crédit pour un montant de 3 500 millions de dollars américains.

Au 31 mars 2003, aucun tirage n'est en cours sur ces marges et conventions de crédit.

7. Dettes

2003				
Monnaie	Directe		Réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et entreprises du gouvernement ⁽¹⁾	
	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien
		(en millions de dollars)		(en millions de dollars)
En dollar canadien	44 925	44 925 ⁽³⁾	4 523	4 523
En dollar américain	11 948	17 571	3	4
En yen	537 601	6 690		
En euro	5 724	9 170		
En franc suisse	508	552		
Autres devises ⁽⁴⁾		903		
Moins :				
Instruments financiers dérivés - net		(669)		1
Fonds d'amortissement		3 552		42
Dettes avant perte de change reportée		76 928		4 484
Perte de change reportée		896		
		76 032		4 484

2002				
Monnaie	Directe		Réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et entreprises du gouvernement ⁽¹⁾	
	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien
		(en millions de dollars)		(en millions de dollars)
En dollar canadien	38 339	38 339 ⁽³⁾	5 025	5 025
En dollar américain	12 718	20 262	224	358
En yen	547 816	6 583	7 004	84
En euro	5 053	7 015		
En franc suisse	10	9		
Autres devises ⁽⁴⁾		1 539		
Moins:				
Instruments financiers dérivés - net		327		55
Fonds d'amortissement		3 151		34
Dettes avant perte de change reportée		70 269		5 378
Perte de change reportée		843		
		69 426		5 378

(Voir notes 1, 2, 3 et 4 à la page 30)

2003

Travaux d'organismes municipaux ⁽²⁾		Total		Instruments financiers dérivés - net	Total après incidence des instruments financiers dérivés
En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien (en millions de dollars)	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien (en millions de dollars)		
2 045	2 045	51 493	51 493	22 350	73 843
315	463	12 266	18 038	(14 704)	3 334
5 000	62	542 601	6 752	1 637	8 389
284	455	6 008	9 625	(9 625)	
		508	552	1 955	2 507
			903	(903)	
	(42)		(710)	710	
			3 594		3 594
	<u>3 067</u>		<u>84 479</u>		<u>84 479</u>
			896		896
	<u>3 067</u>		<u>83 583</u>		<u>83 583</u>

2002

Travaux d'organismes municipaux ⁽²⁾		Total		Instruments financiers dérivés - net	Total après incidence des instruments financiers dérivés
En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien (en millions de dollars)	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien (en millions de dollars)		
2 382	2 382	45 746	45 746	20 783	66 529
172	274	13 114	20 894	(15 199)	5 695
5 000	60	559 820	6 727	3 051	9 778
284	393	5 337	7 408	(7 408)	
		10	9		9
			1 539	(1 539)	
	(70)		312	(312)	
			3 185		3 185
	<u>3 179</u>		<u>78 826</u>		<u>78 826</u>
			843		843
	<u>3 179</u>		<u>77 983</u>		<u>77 983</u>

Taux d'intérêt moyen pondéré ⁽⁵⁾

Monnaie	Directe		Réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et entreprises du gouvernement		Travaux d'organismes municipaux	
	2003	2002	2003	2002	2003	2002
	(note 11)					
En dollar canadien	6,36 %	6,73 %	6,48 %	6,54 %	6,33 %	7,11 %
En dollar américain	6,68	6,54	1,41	4,73	7,28	8,53
En yen	3,63	3,61		0,72	9,89	9,89
En euro	5,37	5,73			8,37	8,37
En franc suisse	3,16	3,16				
Taux moyen pondéré	6,07 %	6,30 %	6,48 %	6,33 %	6,96 %	7,51 %

(1) En contrepartie de cette dette, des avances aux réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et aux entreprises du gouvernement sont accordées aux mêmes conditions que les emprunts et inscrites à titre d'avoirs financiers.

(2) Dans le cadre du programme d'assainissement des eaux, le gouvernement s'engage, selon une entente signée conjointement avec les municipalités et la Société québécoise d'assainissement des eaux (SQAE), à contribuer au financement du coût des travaux en remboursant le capital et les intérêts selon les échéances des emprunts contractés par la SQAE.

(3) Le gouvernement détenait 282 millions de dollars de ses titres au 31 mars 2003 (400 millions de dollars en 2002).

(4) Les autres devises regroupent en 2002 et en 2003 la livre sterling, le dollar australien et la couronne suédoise. Un tableau détaillé par monnaies et par catégories de dettes est présenté à l'annexe 13.

(5) Le taux d'intérêt moyen pondéré correspond au taux effectif des emprunts.

Échéanciers des dettes après incidence des instruments financiers dérivés
Directe

Échéance au 31 mars ⁽⁶⁾	En dollar canadien ⁽⁹⁾	En dollar américain ⁽⁹⁾	En yen	En euro	En franc suisse	Autres	Total
	(en millions de dollars)						
2004	12 171	(5 638)	3 236	(244)	896	(112)	10 309
2005	5 187	32	38				5 257
2006	6 127	70	12	5			6 214
2007	4 875	42	19				4 936
2008	5 168	29	46	110			5 353
	33 528	(5 465)	3 351	(129)	896	(112)	32 069
2009-2013	17 176	1 330	2 188	13	1 611	(4)	22 314
2014-2018	1 315	514	2 580	81			4 490
2019-2023	1 962	514	21	35		116	2 648
2024-2028	2 808	3 572	249				6 629
2029 et plus	6 349	2 429					8 778
	63 138	2 894	8 389	--	2 507	--	76 928

Réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et les entreprises du gouvernement

Échéance au 31 mars ⁽⁷⁾	En dollar canadien ⁽⁹⁾	En dollar américain ⁽⁹⁾	En yen	En euro	En franc suisse	Autres	Total
	(en millions de dollars)						
2004	1 366						1 366
2005	76						76
2006	885						885
2007	12						12
2008	653						653
	2 992						2 992
2009-2013	760						760
2014-2018	27						27
2019-2023	345						345
2024-2028	6						6
2029 et plus	354						354
	4 484						4 484

Travaux d'organismes municipaux

Échéance au 31 mars ⁽⁸⁾	En dollar canadien ⁽⁹⁾	En dollar américain ⁽⁹⁾	En yen	En euro	En franc suisse	Autres	Total
	(en millions de dollars)						
2004	832						832
2005	270						270
2006	382						382
2007	402						402
2008	205						205
	2 091						2 091
2009-2013	926						926
2014-2018	50						50
	3 067						3 067

(6) Cet échéancier tient compte, en 2004, de 2 784 millions de dollars pour les bons du trésor et de 2 861 millions de dollars pour les emprunts temporaires et est établi en tenant compte, pour les produits d'épargne remboursables à demande, d'une prévision de remboursement de 674 millions de dollars en 2004, 521 millions de dollars en 2005, 424 millions de dollars en 2006, 404 millions de dollars en 2007, 493 millions de dollars en 2008 et 931 millions de dollars pour les années 2009-2013.

(7) Cet échéancier inclut un montant de 519 millions de dollars venant à échéance en 2004 pour les bons du trésor.

(8) Cet échéancier inclut un montant de 1 million de dollars venant à échéance en 2004 pour les bons du trésor.

(9) Ces échéanciers tiennent compte du Fonds d'amortissement, soit 3 154 millions de dollars pour des dettes en dollar canadien et 440 millions de dollars pour des dettes en dollar américain.

8. Provision pour financer les immobilisations des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation

En vertu de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (L.R.Q., c. C-29), de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3), de la Loi sur les investissements universitaires (L.R.Q., c. I-17), de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-4.2) et de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (L.R.Q., c. S-5), le gouvernement a créé des fonds d'amortissement ayant pour objet, à même les sommes déposées par le ministre responsable, d'acquitter les emprunts (principal et intérêts) pour le financement des immobilisations des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

Les actifs nets détenus par ces fonds d'amortissement se répartissent comme suit:

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
	(en millions de dollars)	
Fonds d'amortissement afférents à des emprunts:		
de collèges d'enseignement général et professionnel du Québec	216	223
de commissions scolaires du Québec	277	309
d'établissements universitaires du Québec	241	278
d'organismes de santé et de services sociaux du Québec	131	152
	<u>865</u>	<u>962</u>

9. Engagements et éventualités

- A) Les engagements pour des transferts à des commissions scolaires et institutions d'enseignement, des établissements de santé et de services sociaux, des municipalités et des organismes municipaux, et d'autres bénéficiaires, sont présentés sommairement à l'annexe 16. Ces engagements totalisent 21 263 millions de dollars au 31 mars 2003 (19 682 millions de dollars au 31 mars 2002).
- B) Les interventions financières garanties nettes s'élèvent à 45 699 millions de dollars au 31 mars 2003 (47 079 millions de dollars au 31 mars 2002) dont 36 723 millions de dollars au 31 mars 2003 (38 289 millions de dollars au 31 mars 2002) se rapportant aux garanties d'emprunts d'Hydro-Québec. Ces interventions financières garanties nettes sont présentées sommairement à l'annexe 16.
- C) Le gouvernement fait par ailleurs l'objet de certaines réclamations et de causes en instance ou éventuelles. Elles portent notamment sur des revendications territoriales par des bandes amérindiennes et des revendications de prestations par des assistés sociaux de moins de trente ans. Les autres causes, qui impliquent des montants de 745 millions de dollars (645 millions de dollars en 2002), sont reliées à des inexécutions de contrats, à des dommages subis par des personnes ou des biens et à des éléments connexes. Le dénouement de ces litiges étant incertain, la perte éventuelle que le gouvernement pourrait devoir assumer ne peut être déterminée.

10. Opérations importantes des entreprises du gouvernement avec les entités du périmètre comptable

Les opérations les plus importantes entre le gouvernement et ses entreprises sont réparties comme suit:

	2003	2002
	(en millions de dollars)	
		(note 11)
Revenus		
Impôt sur le revenu et les biens	509	511
Ventes de biens et services	561	566
	<u>1 070</u>	<u>1 077</u>
Dépenses		
Santé et services sociaux	130	143
Économie et environnement	59	79
Gouverne et justice	39	36
	<u>228</u>	<u>258</u>
Immobilisations	<u>141</u>	<u>149</u>
Débiteurs	<u>759</u>	<u>798</u>
Créditeurs et frais à payer	<u>159</u>	<u>141</u>

11. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs de 2002 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2003.

12. Événements postérieurs à la date de clôture

La valeur de certains actifs du gouvernement pourrait être diminuée au cours des prochains exercices financiers.

- En effet, les états financiers vérifiés de la Société générale de financement pour l'année financière terminée le 31 décembre 2003 présentent une perte de 511 millions de dollars. Une partie de cette perte, soit 177 millions de dollars, a déjà été comptabilisée par le gouvernement au 31 mars 2003, le solde, soit 334 millions de dollars, devra être comptabilisé par le gouvernement au cours du prochain exercice, conformément à ses conventions comptables.

- De plus, le repositionnement actuellement en cours du projet informatique d'aide à la gestion intégrée des ressources humaines, matérielles et financières pourrait amener une diminution des immobilisations du gouvernement. Toutefois, l'impact monétaire demeure indéterminé compte tenu de l'avancement actuel des travaux. Ces immobilisations ont une valeur aux livres de 114 millions de dollars au 31 mars 2003.

Le gouvernement a l'intention de déposer un projet de loi au cours des prochains mois pour séparer la mission d'assurance de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) de ses autres mandats. Ainsi, les sommes prélevées auprès des automobilistes pour la mission d'assurance de la SAAQ constitueront un patrimoine fiduciaire distinct des sommes prélevées pour les autres mandats. Le gouvernement reverra également les structures et confèrera plus d'autonomie à la SAAQ de façon à renforcer son rôle de société d'assurance. Ces gestes feront en sorte que le fonds d'assurance de la SAAQ sera exclu du périmètre comptable du gouvernement dès 2003-2004.

Le 9 janvier 2004, la Cour supérieure a prononcé un jugement dans le dossier de l'équité salariale. Le gouvernement n'a pas interjeté appel de la décision et est présentement en pourparlers avec les organisations syndicales sur l'application des corrections à apporter. Toutefois, l'impact monétaire demeure indéterminé.

Ministères et organismes du gouvernement dont les opérations financières ont été effectuées à partir du Fonds consolidé du revenu et incluses dans le périmètre comptable du gouvernement

Affaires municipales et Métropole

Commission municipale du Québec

Régie du logement

Agriculture, Pêcheries et Alimentation

Commission de protection du territoire agricole du Québec

Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Assemblée nationale

Commissaire au lobbying

Conseil du trésor, Administration et Fonction publique

Commission de la fonction publique

Conseil exécutif

Conseil permanent de la jeunesse

Culture et Communications

Commission de toponymie

Commission des biens culturels du Québec

Conseil supérieur de la langue française

Office québécois de la langue française

Éducation

Commission consultative de l'enseignement privé

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Conseil supérieur de l'éducation

Emploi, Solidarité sociale

Commission des partenaires du marché du travail

Environnement

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Famille, Enfance et Condition féminine

Conseil de la famille et de l'enfance

Conseil des aînés

Conseil du statut de la femme

Faune et Parcs

Société de la faune et des parcs du Québec

Ministères et organismes du gouvernement dont les opérations financières ont été effectuées à partir du Fonds consolidé du revenu et incluses dans le périmètre comptable du gouvernement (suite)

Finances, Économie et Recherche

Inspecteur général des institutions financières

Industrie et Commerce

Justice

Comité de la rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales

Conseil de la justice administrative

Conseil de la magistrature

Tribunal des droits de la personne

Personnes désignées par l'Assemblée nationale

Directeur général des élections - Commission de la représentation

Protecteur du citoyen

Vérificateur général

Recherche, Science et Technologie

Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé

Conseil de la science et de la technologie

Régions

Relations avec les citoyens et Immigration

Commission d'accès à l'information

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

Conseil des relations interculturelles

Curateur public *

Office de la protection du consommateur

Relations internationales

Ressources naturelles

Revenu

Santé et Services sociaux

Conseil de la santé et du bien-être

Conseil médical du Québec

Office des personnes handicapées du Québec

Protecteur des usagers en matière de santé et de services sociaux

Ministères et organismes du gouvernement dont les opérations financières ont été effectuées à partir du Fonds consolidé du revenu et incluses dans le périmètre comptable du gouvernement (suite)

Sécurité publique

- Bureau des coroners
- Comité de déontologie policière
- Commissaire à la déontologie policière
- Commission québécoise des libérations conditionnelles
- Régie des alcools, des courses et des jeux

Tourisme, Loisir et Sport

Transports

- Commission des transports du Québec

Travail

- Commission de l'équité salariale
- Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre
- Conseil des services essentiels
- Régie du bâtiment du Québec

* Cette entité effectue aussi des opérations fiduciaires exclues du périmètre comptable du gouvernement.

Organismes et fonds spéciaux qui ont leur propre entité comptable et sont inclus dans le périmètre comptable du gouvernement

Organismes

Agence de l'efficacité énergétique
Agence métropolitaine de transport ⁽¹⁾
Bibliothèque nationale du Québec
Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec
Bureau des services financiers ⁽¹⁾
Centre de recherche industrielle du Québec
Commissaire de l'industrie de la construction
Commission de la capitale nationale du Québec
Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs
Commission des lésions professionnelles
Commission des normes du travail
Commission des relations de travail
Commission des services juridiques
Commission des valeurs mobilières du Québec
Conseil des arts et des lettres du Québec
Corporation d'urgences-santé
École nationale de police du Québec ⁽¹⁾
École nationale des pompiers du Québec ⁽¹⁾
Fondation de la faune du Québec
Fonds d'aide aux recours collectifs
Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers
Fonds de la recherche en santé du Québec
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture
Héma-Québec
Institut de la statistique du Québec
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec ⁽¹⁾
Institut national de santé publique du Québec
Investissement Québec
La Financière agricole du Québec
Musée d'art contemporain de Montréal
Musée de la civilisation
Musée national des beaux-arts du Québec
Observatoire québécois de la mondialisation
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris
Office des professions du Québec
Office Québec-Amériques pour la jeunesse
Régie de l'assurance maladie du Québec
Régie de l'énergie
Régie des installations olympiques
Régie du cinéma
Sidbec

Organismes et fonds spéciaux qui ont leur propre entité comptable et sont inclus dans le périmètre comptable du gouvernement (suite)*Organismes (suite)*

Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel
Société de développement des entreprises culturelles
Société de la Place des Arts de Montréal ⁽¹⁾
Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)
Société des Traversiers du Québec
Société d'habitation du Québec ⁽¹⁾
Société du Centre des congrès de Québec
Société du Grand Théâtre de Québec
Société du Palais des congrès de Montréal
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour
Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud
Société immobilière du Québec
Société nationale de l'amiante
Société québécoise d'assainissement des eaux
Société québécoise de récupération et de recyclage
Société québécoise d'information juridique
Tribunal administratif du Québec

(1) Entités dont la date de fin d'année financière est différente du 31 mars 2003 et pour lesquelles aucune donnée n'était disponible pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars 2003.

Fonds spéciaux

Fonds d'aide à l'action communautaire autonome
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts de collèges d'enseignement général et professionnel du Québec
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts de commissions scolaires du Québec
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'établissements universitaires du Québec
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'organismes de santé et de services sociaux du Québec
Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées
Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier
Fonds de développement du marché du travail
Fonds de développement régional
Fonds de financement
Fonds de gestion de l'équipement roulant
Fonds de la gestion des immeubles du Québec à l'étranger
Fonds de l'assurance médicaments
Fonds de l'état civil
Fonds de l'industrie des courses de chevaux

**Organismes et fonds spéciaux qui ont leur propre entité comptable
et sont inclus dans le périmètre comptable du gouvernement (suite)**

Fonds spéciaux (suite)

Fonds de l'information gouvernementale
Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail
Fonds de partenariat touristique
Fonds de perception
Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun
Fonds des pensions alimentaires *
Fonds des registres du ministère de la Justice
Fonds des services de police
Fonds des services de santé
Fonds des services gouvernementaux
Fonds des technologies de l'information du Conseil du trésor
Fonds des technologies de l'information du ministère de la Solidarité sociale
Fonds des technologies de l'information du ministère du Revenu
Fonds d'information foncière
Fonds d'information géographique
Fonds du Centre financier de Montréal
Fonds forestier
Fonds Jeunesse Québec
Fonds pour la vente de biens et services du ministère des Transports
Fonds relatif à la tempête de verglas
Fonds spécial olympique

* Ce fonds effectue aussi des opérations fiduciaires exclues du périmètre comptable du gouvernement.

Entreprises incluses dans le périmètre comptable du gouvernement

Capital Financière agricole inc.
Corporation d'hébergement du Québec
Financement-Québec
Fonds d'indemnisation du courtage immobilier
Hydro-Québec *
Immobilière SHQ
IQ Immigrants Investisseurs inc.
Loto-Québec
Régie de l'assurance-dépôts du Québec
Société de développement de la Baie James
Société de l'assurance automobile du Québec
Société des alcools du Québec
Société des établissements de plein air du Québec
Société générale de financement du Québec
Société Innovatech du Grand Montréal
Société Innovatech du Sud du Québec
Société Innovatech Québec et Chaudière - Appalaches
Société Innovatech Régions ressources

* Cette entreprise effectue aussi des opérations de nature fiduciaire exclues du périmètre comptable du gouvernement.

**Organismes et fonds exerçant des opérations fiduciaires
excluses du périmètre comptable du gouvernement**

Caisse de dépôt et placement du Québec
Comité Centraide - secteur public
Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances
Commission de la construction du Québec
Curateur public (partie fiduciaire)
Fonds central pour le bénéfice des personnes incarcérées
Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
Fonds d'assurance-récolte
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles
Fonds des cautionnements des agents de voyages
Fonds des pensions alimentaires (partie fiduciaire)
Fonds d'indemnisation des services financiers
Fonds du compte de stabilisation du revenu agricole
Fonds du régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes
Fonds en fidéicomis
Fonds national de formation de la main-d'oeuvre
Hydro-Québec - Régime de retraite
Régie des rentes du Québec

Détail des revenus

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2003

	2003	2002
	(en millions de dollars)	
	(notes 2 et 11)	
Impôt sur le revenu et les biens		
Impôt sur le revenu des particuliers	16 174	15 920
Cotisations au Fonds des services de santé	4 461	4 599
Impôt des sociétés	3 729	4 065
	<u>24 364</u>	<u>24 584</u>
Taxes à la consommation		
Vente	8 358	7 579
Carburants	1 691	1 579
Tabac	935	741
Pari mutuel	14	14
	<u>10 998</u>	<u>9 913</u>
Droits et permis		
Véhicules automobiles	751	723
Boissons alcooliques	155	140
Ressources naturelles	226	210
Autres	284	273
	<u>1 416</u>	<u>1 346</u>
Revenus divers		
Ventes de biens et services	1 782	1 595
Intérêts	376	452
Amendes, confiscations et recouvrements	443	390
	<u>2 601</u>	<u>2 437</u>
Revenus provenant des entreprises du gouvernement		
Société des alcools du Québec	540	489
Loto-Québec	1 353	1 352
Hydro-Québec	1 840	1 041
Autres	29	(151)
	<u>3 762</u>	<u>2 731</u>
Total des revenus autonomes	<u>43 141</u>	<u>41 011</u>
Transferts du gouvernement du Canada		
Péréquation	5 315	5 336
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	2 648	2 958
Autres programmes	1 344	1 011
Total des transferts du gouvernement du Canada	<u>9 307</u>	<u>9 305</u>
Total des revenus	<u>52 448</u>	<u>50 316</u>

Détail des dépenses

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
	(en millions de dollars)	
	(notes 2 et 11)	
PAR SUPERCATÉGORIES ET CATÉGORIES		
Transfert		
Rémunération	19 954	19 237
Fonctionnement	4 099	3 732
Capital	1 094	1 154
Intérêt	1 216	1 230
Support	11 838	11 482
	<u>38 201</u>	<u>36 835</u>
Rémunération	4 198	3 902
Fonctionnement ⁽¹⁾	3 125	2 851
Créances douteuses et autres provisions	533	395
Sous-total	<u>46 057</u>	<u>43 983</u>
Service de la dette		
Intérêts sur la dette ⁽²⁾	4 437	4 544
Intérêts relatifs aux régimes de retraite ⁽³⁾	2 648	2 717
Sous-total	<u>7 085</u>	<u>7 261</u>
Total des dépenses	<u><u>53 142</u></u>	<u><u>51 244</u></u>

(1) Incluant 783 millions de dollars en 2002-2003 (622 millions de dollars en 2001-2002) au titre d'amortissement des immobilisations.

(2) Après déduction de 617 millions de dollars de revenus en 2002-2003 (623 millions de dollars en 2001-2002), soit 324 millions de dollars de revenus d'intérêt pour les avances consenties aux réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et aux entreprises du gouvernement (385 millions de dollars en 2001-2002), 27 millions de dollars de revenus sur les placements temporaires (52 millions de dollars en 2001-2002), et 266 millions de dollars de revenus de placement du Fonds d'amortissement des emprunts (186 millions de dollars en 2001-2002).

(3) Après déduction de 741 millions de dollars de revenus de placement en 2002-2003 du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (605 millions de dollars en 2001-2002).

Placements temporaires
AU 31 MARS 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
	(en millions de dollars)	
Bons du trésor	361	70
Billets	2 046	
Certificats de dépôts	1 726	768
Acceptations bancaires	204	115
Obligations	19	387
Autres	<u>132</u>	<u>105</u>
	<u><u>4 488</u></u>	<u><u>1 445</u></u>

Les taux de rendement des placements temporaires varient principalement de 1,1 % à 6,45 %.

Débiteurs
 AU 31 MARS 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
	(en millions de dollars)	
		(note 2)
Débiteurs		
Impôt sur le revenu et les biens ⁽¹⁾	2 676	2 679
Taxes à la consommation ⁽¹⁾	1 947	2 375
Droits et permis ⁽¹⁾	144	130
Revenus divers	1 423	1 265
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	75	139
Transferts du gouvernement du Canada	503	700
Comptes à fin déterminée	67	81
Dépenses et autres	193	521
	<u>7 028</u>	<u>7 890</u>
Provision pour créances douteuses	(771)	(904)
Intérêts courus sur placements	5	17
	<u>6 262</u>	<u>7 003</u>

(1) Incluant la portion attribuable aux agents et mandataires: 672 millions de dollars pour l'impôt sur le revenu et les biens (667 millions de dollars en 2002), 1 405 millions de dollars pour les taxes à la consommation (1 826 millions de dollars en 2002), 121 millions de dollars pour les droits et permis (103 millions de dollars en 2002).

Participation dans les entreprises du gouvernement

AU 31 MARS 2003

Participation dans les entreprises du gouvernement

	Prêts et avances	Valeur de consoli- dation	2003	2002
			Participation dans les entreprises du gouver- nement	Participation dans les entreprises du gouver- nement
			(en millions de dollars)	
			(note 2)	
Capital Financière agricole inc. ⁽¹⁾		24	24	
Commission de la santé et de la sécurité du travail ⁽⁵⁾				(680)
Corporation d'hébergement du Québec ⁽¹⁾		127	127	122
Financement-Québec ⁽¹⁾		36	36	27
Fonds d'indemnisation du courtage immobilier ⁽³⁾		5	5	4
Hydro-Québec ^{(2) (4)}	7	15 082	15 089	14 133
Immobilière SHQ ⁽³⁾		23	23	19
IQ Immigrants Investisseurs inc. ⁽¹⁾		3	3	
Loto-Québec ⁽¹⁾		235	235	193
Régie de l'assurance-dépôts du Québec ⁽³⁾		258	258	231
Société de développement de la Baie James ⁽²⁾		13	13	12
Société de l'assurance automobile du Québec ⁽²⁾		(128)	(128)	505
Société des alcools du Québec ⁽¹⁾		34	34	34
Société des établissements de plein air du Québec ⁽¹⁾		45	45	29
Société générale de financement du Québec ⁽²⁾		2 159	2 159	2 323
Société Innovatech du Grand Montréal ⁽¹⁾		236	236	266
Société Innovatech du Sud du Québec ⁽¹⁾		33	33	33
Société Innovatech Québec et Chaudière - Appalaches ⁽¹⁾		100	100	81
Société Innovatech Régions ressources ⁽¹⁾		42	42	33
Total	7	18 327	18 334	17 365

(1) La valeur de la consolidation a été établie à partir d'états financiers vérifiés au 31 mars 2003.

(2) La valeur de consolidation a été établie à partir d'états financiers vérifiés au 31 décembre 2002 et ajustée avec les résultats intérimaires non vérifiés au 31 mars 2003.

(3) La valeur de consolidation a été établie à partir d'états financiers vérifiés au 31 décembre 2002.

(4) Les prêts et avances d'Hydro-Québec ont une échéance indéterminée.

(5) Modification de statut (voir page 50).

Participation dans les entreprises du gouvernement (suite)

AU 31 MARS 2003

Sommaire des états financiers des entreprises du gouvernement

						2003	2002
	Revenus	Dépenses	Bénéfice net ou (perte nette)	Passif	Actif	Avoir net	Avoir net
	(en millions de dollars)						
	(notes 2 et 11)						
Capital Financière agricole inc. ⁽¹⁾	1	1			24	24	
Commission de la santé et de la sécu- rité du travail ⁽²⁾							(680)
Corporation d'héber- gement du Québec ⁽¹⁾	254	224	30	3 663	3 790	127	122
Financement-Québec ⁽¹⁾	10	1	9	7 500	7 536	36	27
Fonds d'indemnisa- tion du courtage immobilier ⁽²⁾					5	5	4
Hydro-Québec ⁽²⁾	13 002	11 476	1 526	44 863	59 078	14 215	13 539 *
Immobilière SHQ ⁽²⁾	218	214	4	2 301	2 324	23	19
IQ Immigrants Investisseurs inc. ⁽¹⁾	17	14	3	537	540	3	
Loto-Québec ⁽¹⁾	3 749	2 303	1 446	755	990	235	193
Régie de l'assurance- dépôts du Québec ⁽²⁾	28	1	27	1	259	258	231
Société de dévelop- pement de la Baie James ⁽²⁾	22	22		6	19	13	12
Société de l'assurance automobile du Québec ⁽²⁾	1 105	1 265	(160)	7 484	7 452	(32)	491
Société des alcools du Québec ⁽¹⁾	2 413	1 873	540	618	652	34	34
Société des établisse- ments de plein air du Québec ⁽¹⁾	86	84	2	131	172	41	23
Montants à reporter	20 905	17 478	3 427	67 859	82 841	14 982	14 015

Participation dans les entreprises du gouvernement (suite)
AU 31 MARS 2003

Sommaire des états financiers des entreprises du gouvernement (suite)

					2003	2002	
	Revenus	Dépenses	Bénéfice net ou (perte nette)	Passif	Actif	Avoir net	
						(en millions de dollars)	
						(notes 2 et 11)	
Montants reportés	20 905	17 478	3 427	67 859	82 841	14 982	14 015
Société générale de financement du Québec ⁽²⁾	1 204	1 376	(172)	832	3 168	2 336	2 333 *
Société Innovatech du Grand Montréal ⁽¹⁾	7	87	(80)	1	237	236	266
Société Innovatech du Sud du Québec ⁽¹⁾	2	13	(11)		33	33	33
Société Innovatech Québec et Chaudière- Appalaches ⁽¹⁾	3	14	(11)		100	100	81
Société Innovatech Régions ressources ⁽¹⁾	3	3			42	42	33
	<u>22 124</u>	<u>18 971</u>	<u>3 153</u>	<u>68 692</u>	<u>86 421</u>	<u>17 729</u>	<u>16 761</u>
Modification du statut d'une entreprise			680				
Ajustements ⁽³⁾			(71)			598	597
			<u>3 762</u>			<u>18 327</u>	<u>17 358</u>

* Chiffres redressés par les entités

(1) Ces données proviennent des états financiers vérifiés au 31 mars 2003.

(2) Ces données proviennent des états financiers vérifiés au 31 décembre 2002.

(3) Les ajustements découlent principalement des résultats intérimaires non vérifiés au 31 mars 2003.

Participation dans les entreprises du gouvernement (suite)
AU 31 MARS 2003*Modification du statut de la Commission de la santé et de la sécurité du travail*

En décembre 2002, le gouvernement a adopté la Loi modifiant la Loi sur la santé et la sécurité du travail. Par cette loi, le gouvernement a acquiescé à la demande de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) d'accroître son autonomie sur la gestion de ses ressources.

Cette loi stipule que les activités de la CSST sont transférées à une fiducie d'utilité sociale, le Fonds de la santé et de la sécurité du travail, le 1^{er} janvier 2003.

Cette fiducie étant exclue du périmètre comptable, le 1^{er} janvier 2003, le gouvernement a dû éliminer de ses livres son placement d'une valeur négative de 739 millions de dollars dans la CSST. Ce changement a eu pour effet net d'augmenter les revenus de 680 millions de dollars, considérant le déficit de 59 millions de dollars de la CSST pour la période du 1^{er} avril 2002 au 31 décembre 2002.

*Quote-part du gouvernement dans les redressements effectués par les entreprises du gouvernement***Hydro-Québec**

En janvier 2002, Hydro-Québec s'est conformée à une nouvelle norme relative à la conversion des devises étrangères de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur privé. Hydro-Québec a par la suite révisé à la hausse l'impact de cette modification en redressant ses états financiers d'un montant de 32 millions de dollars.

Le gouvernement a donc corrigé et réduit, de façon rétroactive, sa participation dans cette entreprise de 32 millions de dollars au 1^{er} avril 2001 sans redresser les résultats des années antérieures.

Société de l'assurance automobile du Québec

Depuis le 1^{er} janvier 2002, cette entreprise a éliminé le mécanisme de plafonnement dans l'établissement des gains et pertes reportés sur l'hypothèse du taux de rendement réel. Ce changement de convention comptable a été appliqué, de façon rétroactive, sans redresser les résultats des exercices antérieurs. Cela a eu pour effet de réduire son avoir net de 363 millions de dollars au 1^{er} janvier 2002 et de réduire l'insuffisance des revenus sur les dépenses de 104 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002.

Participation dans les entreprises du gouvernement (suite)

AU 31 MARS 2003

*Quote-part du gouvernement dans les redressements effectués par les entreprises du gouvernement (suite)***Société de l'assurance automobile du Québec** (suite)

Le gouvernement a donc corrigé et réduit la valeur de sa participation dans cette entreprise de 363 millions de dollars, de façon rétroactive au 1^{er} avril 2002, sans redresser les résultats des années antérieures, en augmentant ses revenus de 104 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2003.

Société générale de financement

Depuis le 1^{er} janvier 2002, cette entreprise doit se conformer à une nouvelle norme relative à la comptabilisation des écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de l'ICCA pour le secteur privé. Ce changement de convention comptable a été appliqué par cette entreprise, de façon prospective, en redressant son avoir net de 24 millions de dollars au 1^{er} janvier 2002, conformément aux principes comptables généralement reconnus du secteur privé.

Le gouvernement a donc corrigé, de façon prospective, la valeur de sa participation dans cette entreprise en la redressant à la baisse de 24 millions de dollars au 1^{er} avril 2002.

Impact total

Ces redressements effectués par ces entreprises ont été comptabilisés de la même manière par le gouvernement, conformément aux normes de l'ICCA pour le secteur public. Ils ont eu pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants:

	<u>Au 1^{er} avril 2002</u>	<u>Au 1^{er} avril 2001</u>
	(en millions de dollars)	
Participation dans les entreprises du gouvernement	(387)	(32)
Déficits cumulés	387	32

Participation dans les entreprises du gouvernement (suite)
AU 31 MARS 2003

*Engagements***Corporation d'hébergement du Québec**

Au 31 mars 2003, le solde non complété des contrats signés par la Corporation et reliés à des projets en cours faisant l'objet d'engagements contractuels totalise 122 millions de dollars (66 millions de dollars en 2002).

Hydro-Québec

Hydro-Québec prévoit un investissement en immobilisations de 3 104 millions de dollars pour 2003 (2 243 millions de dollars pour 2002).

Hydro-Québec a émis des cautionnements pour un montant de 90 millions de dollars au 31 mars 2003 (220 millions de dollars au 31 mars 2002).

Société générale de financement

La Société s'est engagée à faire l'acquisition d'immobilisations corporelles totalisant 388 millions de dollars au cours des prochains exercices.

Placements à long terme

AU 31 MARS 2003

Placements du gouvernement

	2003			2002	
	Actions et mise de fonds	Obligations et billets	Prêts et avances	Total	Total
	(en millions de dollars)				(note 2)
Municipalités et organismes municipaux					
Municipalités		7 ⁽¹⁾		7	9
Organismes municipaux			3 ⁽¹⁾	3	4
		<u>7</u>	<u>3</u>	<u>10</u>	<u>13</u>
Particuliers, entreprises et autres					
Étudiants			782 ⁽²⁾	782	688
Entreprises	150		1 031 ⁽³⁾	1 181	989
Régime de rentes de survivants			358 ⁽⁴⁾	358	384
Autres		91 ⁽⁴⁾	424 ⁽⁴⁾	515	488
	<u>150</u>	<u>91</u>	<u>2 595</u>	<u>2 836</u>	<u>2 549</u>
Provision pour créances douteuses			698	698	585
	<u>150</u>	<u>91</u>	<u>1 897</u>	<u>2 138</u>	<u>1 964</u>
	<u><u>150</u></u>	<u><u>98</u></u>	<u><u>1 900</u></u>	<u><u>2 148</u></u>	<u><u>1 977</u></u>

(1) Les obligations et billets et les prêts et avances aux municipalités et aux organismes municipaux portent intérêt à des taux variant de 6,3 % à 10,0 %.

(2) Les prêts et avances aux étudiants portent intérêt à des taux variant de 4,5 % à 14,9 %.

(3) Les prêts aux entreprises portent intérêt au taux moyen de 6,25 %.

(4) Le prêt sur le Régime de rentes de survivants porte intérêt à un taux de 1,75 % tandis que tous les autres prêts et avances et les obligations et billets portent intérêt à différents taux pouvant atteindre 13,25 %.

Placements à long terme (suite)
AU 31 MARS 2003*Échéancier des placements*

	<u>2003</u>
	(en millions de dollars)
2004	340
2005	330
2006	169
2007	176
2008	<u>135</u>
	1 150
2009-2013	513
2014-2018	168
2019-2023	<u>7</u>
	1 838
Échéance indéterminée	<u>310</u>
	<u>2 148</u>

Découvert bancaire
AU 31 MARS 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
	(en millions de dollars)	(notes 2 et 11)
Chèques en circulation	743	1 278
Moins:		
Espèces en banque	245	198
Espèces et effets en main et dépôts en circulation	<u>130</u>	<u>198</u>
	<u><u>368</u></u>	<u><u>882</u></u>

Créditeurs et frais à payer

AU 31 MARS 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
	(en millions de dollars)	(notes 2 et 11)
Rémunération	626	540
Fournisseurs	1 315	1 375
Avances des fonds en fidéicommiss	446	230
Comptes d'accord de perception fiscale	109	106
Comptes à fin déterminée ⁽¹⁾	40	54
Transferts	2 033	2 027
Intérêts courus sur emprunts	1 816	1 764
Congés de maladie et vacances ⁽²⁾	1 234	1 173
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties ⁽²⁾	1 027	978
Régime de rentes de survivants ⁽²⁾	<u>332</u>	<u>332</u>
	<u>8 978</u>	<u>8 579</u>

(1) Sommaire des comptes à fin déterminée : voir le tableau à la page suivante.

(2) Comprenant principalement des sommes à payer à long terme.

Créditeurs et frais à payer (suite)
 AU 31 MARS 2003

(1) Sommaire des comptes à fin déterminée :

	Solde au 31 mars 2002	Paielements et autres débits	Rentrées et autres crédits	Variation de l'année financière	Solde au 31 mars 2003
		(en millions de dollars)			
VENTES DE BIENS ET SERVICES					
Compte pour la gestion de la taxe sur les produits et services	2	114	112	(2)	
Compte pour le financement du programme d'aide aux joueurs pathologiques	10	18	20	2	12
Compte pour le financement de services aux personnes âgées en perte d'autonomie	2	31	30	(1)	1
Compte pour le financement des programmes d'amélioration de la santé animale du Québec et Prime-Vert	21	21		(21)	
Compte pour le financement du plan de relance de l'industrie des courses de chevaux	1	23	23		1
Autres	9	34	42	8	17
TRANSFERTS DU GOUVERNEMENT DU CANADA					
Compte pour le financement des bourses d'études du millénaire	1	71	73	2	3
Compte relatif au financement des programmes de gestion des risques agricoles	2	119	122	3	5
Compte relatif au programme d'infrastructures		38	38		
Autres	6	41	36	(5)	1
	<u>54</u>	<u>510</u>	<u>496</u>	<u>(14)</u>	<u>40</u>

Dettes
 AU 31 MARS 2003

Monnaie	2003							
	Directe		Réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et entreprises du gouvernement		Travaux d'organismes municipaux		Total	
	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien
		(en millions de dollars)		(en millions de dollars)		(en millions de dollars)		(en millions de dollars)
EN DOLLAR CANADIEN								
Emprunts temporaires ⁽¹⁾	2 516	2 516					2 516	2 516
Bons du trésor	2 784	2 784	519	519	1	1	3 304	3 304
Produits d'épargne	3 447	3 447					3 447	3 447
Obligations et billets	31 969	31 969	3 964	3 964	1 824	1 824	37 757	37 757
Billets à moyen terme sur le marché canadien	3 827	3 827	40	40			3 867	3 867
Billets à moyen terme sur le marché européen	200	200			220	220	420	420
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	182	182					182	182
Contrats d'échange de devises	21 325	21 325	3	3	1 022	1 022	22 350	22 350
	<u>66 250</u>	<u>66 250</u>	<u>4 526</u>	<u>4 526</u>	<u>3 067</u>	<u>3 067</u>	<u>73 843</u>	<u>73 843</u>
EN DOLLAR AMÉRICAIN								
Emprunts temporaires ⁽¹⁾	225	345					225	345
Obligations et billets	10 021	14 724	3	4	215	316	10 239	15 044
Billets à moyen terme sur le marché canadien	13	20					13	20
Billets à moyen terme sur le marché américain	910	1 337			100	147	1 010	1 484
Billets à moyen terme sur le marché européen	779	1 145					779	1 145
Contrats d'échange de devises	(9 679)	(14 237)	(3)	(4)	(315)	(463)	(9 997)	(14 704)
	<u>2 269</u>	<u>3 334</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>2 269</u>	<u>3 334</u>
EN YEN								
Obligations et billets	208 957	2 600			5 000	62	213 957	2 662
Billets à moyen terme sur le marché américain	3 392	42					3 392	42
Billets à moyen terme sur le marché européen	325 252	4 048					325 252	4 048
Contrats d'échange de devises	136 514	1 699			(5 000)	(62)	131 514	1 637
	<u>674 115</u>	<u>8 389</u>			<u>-</u>	<u>-</u>	<u>674 115</u>	<u>8 389</u>
MONTANTS À REPORTER		<u>77 973</u>		<u>4 526</u>		<u>3 067</u>		<u>85 566</u>

Dettes (suite)
AU 31 MARS 2003

Monnaie	2003							
	Directe		Réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et entreprises du gouvernement		Travaux d'organismes municipaux		Total	
	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien
		(en millions de dollars)		(en millions de dollars)		(en millions de dollars)		(en millions de dollars)
MONTANTS REPORTÉS		77 973		4 526		3 067		85 566
EN EURO								
Obligations et billets	4 766	7 635			233	373	4 999	8 008
Billets à moyen terme sur le marché européen	958	1 535			51	82	1 009	1 617
Contrats d'échange de devises	(5 724)	(9 170)			(284)	(455)	(6 008)	(9 625)
	<u>-</u>	<u>-</u>			<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
EN FRANC SUISSE								
Obligations et billets	508	552					508	552
Contrats d'échange de devises	1 800	1 955					1 800	1 955
	<u>2 308</u>	<u>2 507</u>					<u>2 308</u>	<u>2 507</u>
EN LIVRE STERLING								
Obligations et billets	198	461					198	461
Contrats d'échange de devises	(198)	(461)					(198)	(461)
	<u>-</u>	<u>-</u>					<u>-</u>	<u>-</u>
EN DOLLAR AUSTRALIEN								
Obligations et billets	399	355					399	355
Contrats d'échange de devises	(399)	(355)					(399)	(355)
	<u>-</u>	<u>-</u>					<u>-</u>	<u>-</u>
EN COURONNE SUÉDOISE								
Obligations et billets	502	87					502	87
Contrats d'échange de devises	(502)	(87)					(502)	(87)
	<u>-</u>	<u>-</u>					<u>-</u>	<u>-</u>
		80 480		4 526		3 067		88 073
Moins:								
Fonds d'amortissement		3 552		42				3 594
Perte de change reportée		896						896
		<u>76 032</u>		<u>4 484</u>		<u>3 067</u>		<u>83 583</u>

(1) Les emprunts temporaires en 2003 comprennent des acceptations et emprunts bancaires pour 207 millions de dollars, des billets de trésorerie pour 345 millions de dollars, des billets au pair pour 1 910 millions de dollars et des billets à escompte pour 399 millions de dollars.

Dettes (suite)
AU 31 MARS 2003

Monnaie	2002							
	Directe		Réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et entreprises du gouvernement		Travaux d'organismes municipaux		Total	
	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien
		(en millions de dollars) (note 11)		(en millions de dollars)		(en millions de dollars)		(en millions de dollars) (note 11)
EN DOLLAR CANADIEN								
Emprunts temporaires ⁽¹⁾	670	670					670	670
Bons du trésor	2 530	2 530	344	344	95	95	2 969	2 969
Produits d'épargne	3 031	3 031					3 031	3 031
Obligations et billets	28 817	28 817	4 596	4 596	2 287	2 287	35 700	35 700
Billets à moyen terme sur le marché canadien	3 060	3 060	85	85			3 145	3 145
Billets à moyen terme sur le marché européen	30	30					30	30
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	201	201					201	201
Contrats d'échange de devises	19 599	19 599	387	387	797	797	20 783	20 783
	<u>57 938</u>	<u>57 938</u>	<u>5 412</u>	<u>5 412</u>	<u>3 179</u>	<u>3 179</u>	<u>66 529</u>	<u>66 529</u>
EN DOLLAR AMÉRICAIN								
Emprunts temporaires ⁽¹⁾	840	1 333					840	1 333
Obligations et billets	10 115	16 118	3	4	72	117	10 190	16 239
Billets à moyen terme sur le marché canadien	13	21					13	21
Billets à moyen terme sur le marché américain	900	1 435	142	228	100	157	1 142	1 820
Billets à moyen terme sur le marché européen	850	1 355	79	126			929	1 481
Contrats d'échange de devises	(9 145)	(14 567)	(224)	(358)	(172)	(274)	(9 541)	(15 199)
	<u>3 573</u>	<u>5 695</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>3 573</u>	<u>5 695</u>
EN YEN								
Obligations et billets	215 627	2 591	5 000	60	5 000	60	225 627	2 711
Billets à moyen terme sur le marché américain	3 392	41					3 392	41
Billets à moyen terme sur le marché européen	328 797	3 951	2 004	24			330 801	3 975
Contrats d'échange de devises	265 942	3 195	(7 004)	(84)	(5 000)	(60)	253 938	3 051
	<u>813 758</u>	<u>9 778</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>813 758</u>	<u>9 778</u>
MONTANTS À REPORTER		<u>73 411</u>		<u>5 412</u>		<u>3 179</u>		<u>82 002</u>

Dettes (suite)
AU 31 MARS 2003

	2002							
	Directe		Réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et entreprises du gouvernement		Travaux d'organismes municipaux		Total	
	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien
		(en millions de dollars) (note 11)		(en millions de dollars)		(en millions de dollars)		(en millions de dollars) (note 11)
Monnaie								
MONTANTS REPORTÉS		73 411		5 412		3 179		82 002
EN EURO								
Obligations et billets	3 993	5 543			233	323	4 226	5 866
Billets à moyen terme sur le marché européen	1 060	1 472			51	70	1 111	1 542
Contrats d'échange de devises	(5 053)	(7 015)			(284)	(393)	(5 337)	(7 408)
EN FRANC SUISSE								
Obligations et billets	510	482					510	482
Contrats d'échange de devises	(500)	(473)					(500)	(473)
	10	9					10	9
EN LIVRE STERLING								
Obligations et billets	198	450					198	450
Contrats d'échange de devises	(198)	(450)					(198)	(450)
EN DOLLAR AUSTRALIEN								
Obligations et billets	634	539					634	539
Contrats d'échange de devises	(634)	(539)					(634)	(539)
EN COURONNE SUÉDOISE								
Obligations et billets	504	77					504	77
Contrats d'échange de devises	(504)	(77)					(504)	(77)
		73 420		5 412		3 179		82 011
Moins:								
Fonds d'amortissement		3 151		34				3 185
Perte de change reportée		843						843
		<u>69 426</u>		<u>5 378</u>		<u>3 179</u>		<u>77 983</u>

(1) Les emprunts temporaires en 2002 comprennent des acceptations et emprunts bancaires pour 361 millions de dollars, des billets de trésorerie pour 1 333 millions de dollars, des billets au pair pour 3 millions de dollars et des billets à escompte pour 306 millions de dollars.

Dettes (suite)
AU 31 MARS 2003

Fonds d'amortissement

Évolution du solde du fonds
pour l'année financière terminée le 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
	(en millions de dollars)	
Solde au début	3 185	2 062
Plus:		
Versement du Fonds consolidé du revenu	141	939
Revenu net	<u>268</u>	<u>186</u>
	<u>3 594</u>	<u>3 187</u>
Moins:		
Fonds utilisés pour le remboursement des dettes		<u>2</u>
Solde à la fin	<u><u>3 594</u></u> ⁽¹⁾	<u><u>3 185</u></u> ⁽¹⁾

Fonds d'amortissement

État de la situation financière
au 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
	(en millions de dollars)	
Placements		
Bons du trésor	48	112
Obligations et billets	<u>3 447</u>	<u>3 037</u>
	<u>3 495</u>	<u>3 149</u>
Autres éléments d'actifs		
Encaisse	1	5
Débiteurs et intérêts courus	74	48
Perte reportée sur contrat à terme	<u>24</u>	<u> </u>
	<u>99</u>	<u>53</u>
Passif		
Gain de change reporté		<u>17</u>
Solde du Fonds	<u><u>3 594</u></u> ⁽¹⁾	<u><u>3 185</u></u> ⁽¹⁾

(1) Incluant un montant de 42 millions de dollars (34 millions de dollars en 2002) du Fonds d'amortissement des emprunts pour financer les réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et les entreprises du gouvernement.

Dettes nettes
POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
	(en millions de dollars)	
SOLDE AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLI	92 261	90 426
Redressements (note 2)	479	479
Quote-part du gouvernement dans les redressements effectués par des entreprises du gouvernement, 1 ^{er} avril 2001 (annexe 9)	32	32
	<u>92 772</u>	<u>90 937</u>
Quote-part du gouvernement dans les redressements effectués par des entreprises du gouvernement, 1 ^{er} avril 2002 (annexe 9)	387	
Solde redressé	<u>93 159</u>	<u>90 937</u>
Quote-part du gouvernement dans l'écart de conversion provenant des entreprises du gouvernement	122	(88)
Augmentation de la valeur comptable nette des immobilisations	1 482	995
Déficit annuel	694	928
Variation annuelle de la dette nette	<u>2 298</u>	<u>1 835</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>95 457</u></u>	<u><u>92 772</u></u>

Immobilisations

AU 31 MARS 2003

	Terrains	Bâtiments	Aménagements	Réseaux complexes	Matériel et équipement	Développement informatique	2003 Total	2002 Total
							(en millions de dollars)	
Coût des immobilisations								
Solde d'ouverture	355	3 721	176	12 548	1 915	977	19 692	18 196
Redressements ⁽²⁾	1	175			18	10	204	204
Solde redressé	356	3 896	176	12 548	1 933	987	19 896	18 400
Acquisitions	29	310	12	1 433	211	275	2 270	1 626
Dispositions et autres		(34)		(2)	(47)	(6)	(89)	(130)
Solde de clôture	385	4 172	188	13 979	2 097	1 256	22 077	19 896
Amortissement cumulé								
Solde d'ouverture		1 763	90	8 248	1 002	428	11 531	11 030
Redressements ⁽²⁾		108			13	10	131	131
Solde redressé		1 871	90	8 248	1 015	438	11 662	11 161
Dépenses d'amortissement		123	10	285	204	161	783	622
Incidence des dispositions et autres		(26)	(3)	(2)	(47)	(6)	(84)	(121)
Solde de clôture	--	1 968	97	8 531	1 172	593	12 361	11 662
Immobilisations (note 4)	385	2 204	91	5 448	925	663	9 716 ⁽¹⁾	8 234 ⁽¹⁾

(1) Incluant des immobilisations louées en vertu de contrats de location-acquisition pour 182 millions de dollars en 2002-2003 (201 millions de dollars en 2001-2002).

(2) Redressements nets de 73 millions de dollars (Voir note 2).

Engagements et éventualités

AU 31 MARS 2003

Engagements

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
	(en millions de dollars)	
Transfert pour le remboursement du principal des emprunts contractés pour des dépenses en capital :		
Commissions scolaires et institutions d'enseignement	8 081	7 715
Établissements de santé et de services sociaux	3 926	3 622
Municipalités et organismes municipaux	2 678	2 820
Autres bénéficiaires	483	329
	<u>15 168</u>	<u>14 486</u>
Transfert pour les autres dépenses en capital :		
Commissions scolaires et institutions d'enseignement	1 729	1 771
Établissements de santé et de services sociaux	2 054	1 983
Municipalités et organismes municipaux	1 328	830
Autres bénéficiaires	984	612
	<u>6 095</u>	<u>5 196</u>
	<u>21 263</u> *	<u>19 682</u> *

* Les engagements en monnaies étrangères sont indiqués en équivalent canadien aux taux en vigueur au 31 mars et tiennent compte des contrats d'échange de devises.

Entente entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec

Une entente a été signée en février 2002 entre le gouvernement et les Cris du Québec dans le but de favoriser une plus grande autonomie et une prise en charge par ces derniers de leur développement. Elle permet également une implication accrue des Cris dans les activités de développement économique sur le territoire conventionné de la Baie James.

Dans ce cadre, il est prévu notamment le versement sur une durée de 50 ans, soit de 2002-2003 à 2051-2052 de paiements de transfert annuels au bénéfice des Cris de la Baie James. En contrepartie, ces derniers assument les obligations du gouvernement du Québec, d'Hydro-Québec et de la Société d'énergie de la Baie James relativement à certaines dispositions de la Convention de la Baie James et du Nord québécois sur le développement économique et communautaire des Cris. Les versements prévus sont de 46 millions de dollars en 2004 et 70 millions de dollars par la suite par année jusqu'en 2052.

Engagements et éventualités (suite)

AU 31 MARS 2003

*Échéancier sommaire des engagements de transfert pour le remboursement
du principal des emprunts contractés pour des dépenses en capital*

Échéance	Commis- sions scolaires	Collèges d'ensei- gnement général et profes- sionnel	Universités	Établis- sements de santé et de services sociaux	Municipalités et organismes municipaux	Autres bénéficiaires	Total
						(en millions de dollars)	
2004	873	274	499	937	354	62	2 999
2005	387	204	323	283	324	68	1 589
2006	755	195	275	443	257	66	1 991
2007	410	212	384	514	248	68	1 836
2008	502	91	171	238	228	71	1 301
	2 927	976	1 652	2 415	1 411	335	9 716
2009-2013	1 195	490	489	1 272	656	63	4 165
2014-2018	153	122	60	178	320	58	891
2019-2023	6	5	2	57	167	27	264
2024-2028		3		4	74		81
2029-2033		1			41		42
2034-2038					8		8
2039-2043					1		1
	<u>4 281</u>	<u>1 597</u>	<u>2 203</u>	<u>3 926</u>	<u>2 678</u>	<u>483</u>	<u>15 168</u>

Note: L'échéancier est déterminé selon les dates indiquées aux obligations ou billets à la date de l'arrêté des comptes. Tout refinancement effectué après cette date affectera l'échéancier ci-dessus.

Engagements et éventualités (suite)
 AU 31 MARS 2003

Interventions financières garanties

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
	(en millions de dollars)	
Entreprises et organismes du gouvernement		
Hydro-Québec ⁽¹⁾	36 723	38 289
Investissement Québec ⁽¹⁾	1 861	1 847
Société d'habitation du Québec ⁽¹⁾	705	642
Autres	52	49
	<u>39 341</u>	<u>40 827</u>
Particuliers et sociétés		
Prêts aux producteurs agricoles ⁽¹⁾	4 258	3 991
Prêts aux étudiants ⁽¹⁾	3 034	3 152
Autres prêts	93	87
	<u>7 385</u>	<u>7 230</u>
Total des interventions financières garanties	46 726	48 057
Moins :		
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	1 027	978
INTERVENTIONS FINANCIÈRES GARANTIES NETTES	<u><u>45 699</u></u>	<u><u>47 079</u></u>

(1) Voir les informations additionnelles dans les pages suivantes.

Engagements et éventualités (suite)
 AU 31 MARS 2003

Garanties d'emprunts d'Hydro-Québec ^{(1) (2)}

	2003		2002
	Autorisé	Passif éventuel ⁽³⁾	Passif éventuel ⁽³⁾
	(en millions de dollars)		
Obligations négociables			
En dollar canadien	13 563	13 563	13 763
En dollar américain	11 681	11 681	14 979
Autres monnaies	942	942	1 112
	<u>26 186</u>	<u>26 186</u>	<u>29 854</u>
Autres emprunts			
En dollar canadien	9 530	6 947	4 758
En dollar américain	8 904	2 639	2 730
Autres monnaies	4 593	1 577	1 500
	<u>23 027</u>	<u>11 163</u>	<u>8 988</u>
Total	<u>49 213</u>	<u>37 349</u>	<u>38 842</u>
Moins : Fonds d'amortissement		626	553
	<u>49 213</u>	<u>36 723</u>	<u>38 289</u>

(1) Le gouvernement du Québec, seul actionnaire, garantit les emprunts contractés en différentes monnaies par Hydro-Québec. La valeur des actifs de cette entreprise s'élève à 58 204 millions de dollars au 31 mars 2003.

(2) Les emprunts garantis portent intérêt à taux fixes et variables et échoient à différentes dates jusqu'à l'an 2031.

(3) Les emprunts garantis apparaissent en équivalent canadien aux taux en vigueur au 31 mars 2003.

Garanties d'emprunts d'Investissement Québec ^{(1) (2)}

	2003		2002
	Autorisé	Passif éventuel	Passif éventuel
	(en millions de dollars)		
Garanties d'emprunts en vigueur	1 395	1 088	880
Garanties d'emprunts autorisées non en vigueur	773	773	967
	<u>2 168</u>	<u>1 861</u>	<u>1 847</u>
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties		(466)	(349)
		<u>1 395</u>	<u>1 498</u>

(1) Le gouvernement garantit le paiement en capital et intérêts en vertu de la Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec (L.R.Q., c. I-16).

(2) La valeur totale des sûretés et des cautions reçues en contrepartie des garanties est de 265 millions de dollars au 31 mars 2003 (186 millions de dollars au 31 mars 2002).

Engagements et éventualités (suite)
 AU 31 MARS 2003

Garanties des prêts de la Société d'habitation du Québec⁽¹⁾

	2003		2002
	Autorisé	Passif éventuel	Passif éventuel
	(en millions de dollars)		(redressé)
Programme Aide au logement populaire et OBNL - Privé ⁽²⁾	409	409	419
Programme Achat-rénovation et Accès Logis ⁽³⁾	296	296	223
	<u>705</u>	<u>705</u>	<u>642</u>
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties		<u>(7)</u>	<u>(6)</u>
		<u>698</u>	<u>636</u>

(1) La Société d'habitation du Québec (SHQ) garantit le remboursement des montants de pertes en principal et en intérêts en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8).

(2) Prêts garantis par la SHQ auprès des institutions financières et accordés à des organismes à but non lucratif pour une période de 25 ans. Les intérêts sur ces prêts sont à la charge des organismes. Ces prêts financent le coût de l'immeuble. Pour des prêts garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), la SHQ a conclu des accords en vertu desquels elle s'est engagée à acheter les propriétés reprises par la SCHL, à la suite du défaut de paiement d'un emprunteur, pour une somme correspondant à la valeur de la réclamation payée au prêteur agréé plus les frais accessoires.

(3) Prêts garantis par la SHQ auprès des institutions financières et accordés à des organismes à but non lucratif pour des périodes de 15 et 25 ans. Pour les prêts garantis sur une période de 15 ans, les intérêts sont remboursés par la SHQ et, pour ceux garantis sur une période de 25 ans, les intérêts sont assumés par l'organisme. Ces prêts financent le coût de l'immeuble.

Garanties des prêts aux producteurs agricoles⁽¹⁾

	2003		2002
	Autorisé	Passif éventuel	Passif éventuel
	(en millions de dollars)		
Loi sur La Financière agricole du Québec (L.R.Q., c. L-0.1)	4 049	4 049	3 759
Diverses lois	209	209	232
	<u>4 258</u>	<u>4 258</u>	<u>3 991</u>
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties		<u>(68)</u>	<u>(62)</u>
		<u>4 190</u>	<u>3 929</u>

(1) Les soldes des montants en principal et en intérêts des prêts à l'égard desquels le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers assure les remboursements des pertes ainsi que les frais y afférents.

Engagements et éventualités (suite)
 AU 31 MARS 2003

Garanties des prêts aux étudiants ⁽¹⁾

	2003		2002
	Autorisé	Passif éventuel	Passif éventuel
	(en millions de dollars)		
Prêts pour lesquels le remboursement des intérêts est à la charge du gouvernement tant que l'emprunteur est étudiant	1 026	1 026	1 043
Prêts pour lesquels le remboursement du capital et des intérêts est à la charge de l'emprunteur	1 963	1 963	2 060
Prêts pour l'achat d'un micro-ordinateur pour lesquels le remboursement des intérêts est à la charge de l'emprunteur	45	45	49
	<u>3 034</u>	<u>3 034</u>	<u>3 152</u>
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties		<u>(459)</u>	<u>(521)</u>
		<u>2 575</u>	<u>2 631</u>

(1) Le gouvernement du Québec garantit à toute institution de crédit le remboursement des pertes de principal et d'intérêts en vertu de la Loi sur l'aide financière aux études (L.R.Q., c. A-13.3).

**Sommaire des opérations fiduciaires exercées
par des organismes et fonds du gouvernement
AU 31 MARS 2003**

	2003			2002	
	Passif	Actif	Augmentation (diminution) de l'avoir cumulé (en millions de dollars)	Avoir net	Avoir net (redressé)
Caisse de dépôt et placement du Québec ⁽¹⁾	29 734	107 416	(7 591)	77 682	85 273
Comité Centraide - secteur public ⁽¹⁾	9	9			
Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ⁽¹⁾					
RREGOP	62	27 270	(2 783)	27 208	29 991
RRPE	9	4 264	(337)	4 255	4 592
Autres régimes	33	295	(33)	262	295
Commission de la construction du Québec ⁽¹⁾					
Fonds général d'administration	59	51	(1)	(8)	(7)
Régime supplémentaire de rentes - compte général	196	2 677	(713)	2 481	3 194
Régime supplémentaire de rentes - compte des retraités	3	3 204	(1)	3 201	3 202
Autres	236	1 377	(137)	1 141	1 278
Curateur public	62	289	(3)	227	230
Fonds central pour le bénéfice des personnes incarcérées ⁽¹⁾		2		2	2
Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec		5		5	5
Fonds d'assurance-récolte et Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	343	111	(252)	(232)	20
Fonds des cautionnements des agents de voyages	13	11	(4)	(2)	2
Fonds des pensions alimentaires	306	306			
Fonds d'indemnisation des services financiers ⁽¹⁾	4	7		3	3
Fonds du compte de stabilisation du revenu agricole	12	12			
Fonds du régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes		14		14	14
Fonds en fidéicommis	564	564			
Montants à reporter	31 645	147 884	(11 855)	116 239	128 094

**Sommaire des opérations fiduciaires exercées
par des organismes et fonds du gouvernement (suite)**
AU 31 MARS 2003

	2003			2002	
	Passif	Actif	Augmentation (diminution) de l'avoir cumulé (en millions de dollars)	Avoir net	Avoir net (redressé)
Montants reportés	31 645	147 884	(11 855)	116 239	128 094
Fonds national de formation					
de la main-d'œuvre	5	74	(5)	69	74
Hydro-Québec - Régime de retraite ⁽¹⁾	24	8 350	(823)	8 326	9 149
Régie des rentes du Québec					
Fonds du régime de rentes du Québec	467	15 889	(2 043)	15 422	17 465
Autres	30	30			
	<u>32 171</u>	<u>172 227</u>	<u>(14 726)</u>	<u>140 056</u>	<u>154 782</u>
Moins: Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec		54 100	(6 415)	54 100	60 515
	<u>32 171</u>	<u>118 127</u>	<u>(8 311)</u>	<u>85 956</u>	<u>94 267</u>

(1) États financiers au 31 décembre 2002.

Réserve
 AU 31 MARS 2003

	VOLETS DE LA RÉSERVE					2003	2002
	Santé et services sociaux	Éducation	Solidarité sociale	Recherche	Maintien de l'équilibre budgétaire	Total	Total
						(en millions de dollars)	
Solde au début de l'année financière							950
Transfert à la réserve							
Utilisation de la réserve							
Dépenses financées							(280)
Maintien de l'équilibre budgétaire							(670)
Solde à la fin de l'année financière	==	==	==	==	==	==	==

En vertu de la Loi constituant une réserve budgétaire pour l'affectation d'excédents (L.R.Q., c. R-25.1), le gouvernement a institué une réserve pour financer des projets d'immobilisations et d'autres projets dont la réalisation a une durée déterminée. Toutefois, lorsque le gouvernement estime que l'intérêt public l'exige, il peut utiliser la réserve pour des projets autres que ceux pour lesquels elle a été constituée. À l'occasion du Discours sur le budget, le ministre des Finances détermine la portion du surplus de l'année financière excédant l'objectif budgétaire devant être transférée à la réserve et les allocations entre les différents volets.

De plus, le gouvernement peut affecter en totalité ou en partie la réserve au maintien de l'équilibre budgétaire.